

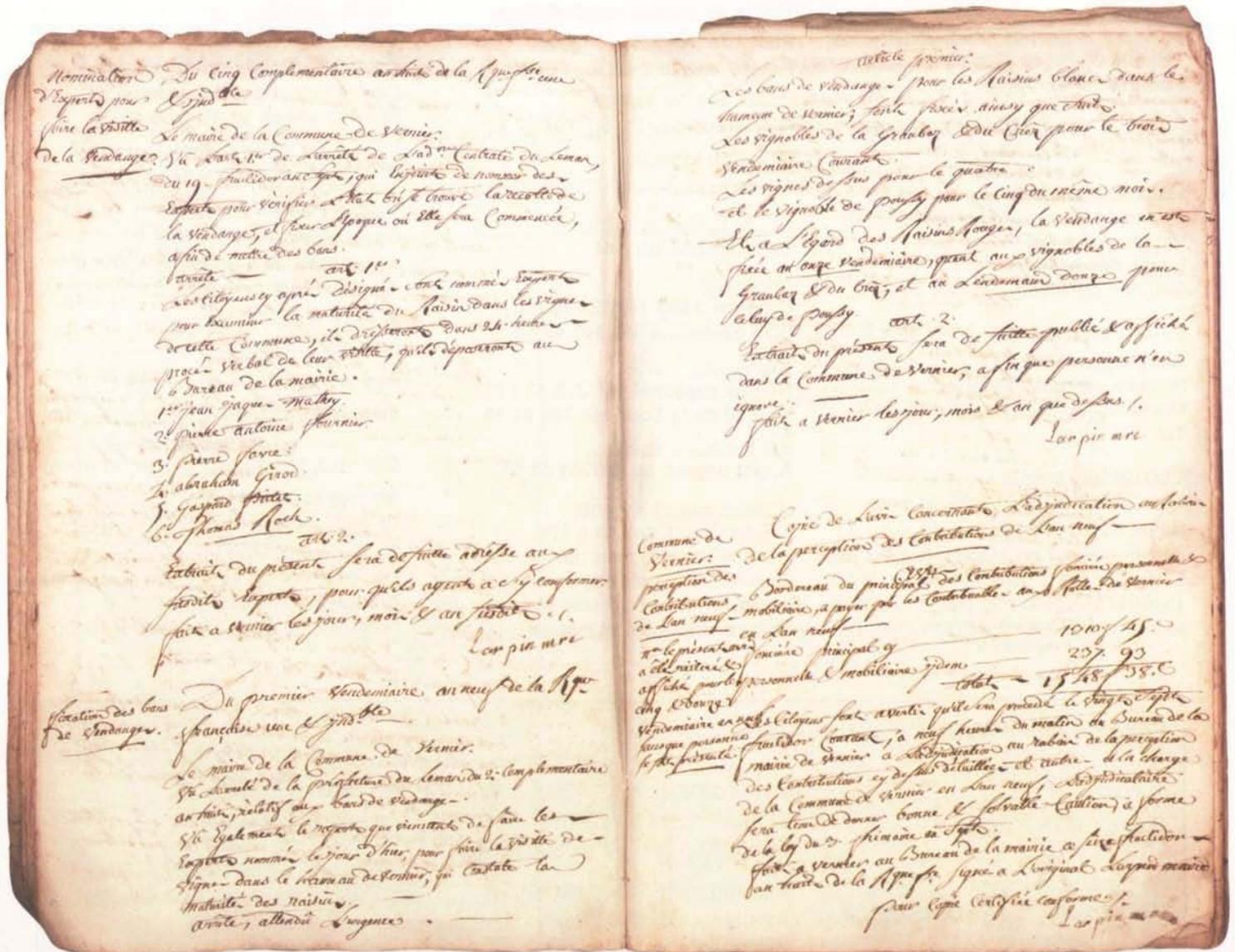


# INFORMATIONS VERNIER

## VERNIER ET SES ARCHIVES OU COMMENT REMONTER LE TEMPS

Un homme qui ne connaît pas l'Histoire et comme un arbre sans racine. La commune possède ses propres racines. Certaines sont tellement enfouies qu'il est difficile d'en retrouver la trace.

Néanmoins, les archives communales sont une mine de renseignements pour qui aura la patience de déchiffrer des écritures d'une autre époque. En voici un petit aperçu.



Un extrait du «Registre des Arrêtés et Actes Administratifs de la Commune de Vernier. Commencé le huit Prairial, an huit, par Abraham Girod, Maire»

# SOMMAIRE

## Le thème

### 3 Les archives communales

Les archives de la commune sont une mine de renseignements pour qui aura la patience de déchiffrer des écritures d'une autre époque.

## Nouvelles communales

8 Conseil municipal du 13 octobre

9 Offres d'emplois de la commune

10 Echos des clubs d'aînés

12 Résultats de Vernier Fleuri 1998

14 Opération Villages roumains

19 Nouveaux points de contact pour la permanence chômage

20 Récupérer le verre

24 Vos petites annonces

## Infos-quartier

27 AICE : Fête des Rois

28 AIVV : Les pots de la Vogue

## *Renseignements utiles*

### Administration municipale

#### Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)  
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30  
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

### Location des locaux communaux

Rue du Village 1, tél. 306 06 76

### Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)  
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :  
Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

### Pacte pour l'emploi

#### Association VIE

(Vernier Intégration Emploi)  
Mairie de Vernier - Rue du Village 9  
Tél. 306 06 48

### Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin  
Route du Bois-des-Frères 30  
Bassin couvert du Lignon, horaire jusqu'au 15 mai : lun-ma-jeu-ven 9h30-13h30 et 16h30-20h30, me 9h30-20h30, sa-di + jours fériés 9h30-17h.

### Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117  
Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

### Police municipale

Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

### Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

### Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 348 49 50

### Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

### Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

### Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,  
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,  
sous-sol de l'école des Ranches II, sauf vacances et jours fériés et jeudis des mois de décembre et janvier.

### Services sociaux

#### Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

#### Permanence chômage

Tél. 797 20 98  
Chaque lundi et jeudi de 9h à 12h  
Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon

#### Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18, tél. 795 75 90

#### Centre social de Châtelaïne

Ch. de l'Etang 4, tél. 979 06 06

#### Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78, tél. 796 63 11

#### Service d'aide à domicile A.G.A.D.

Tél. 979 06 06

Service d'aide et de soins communautaires, tél. 979 06 06

Repas à domicile, tél. 827 85 00

SOS enfants, tél. 312 11 12

### Conseils juridiques (sur rendez-vous)

Service social, tél. 306 06 20  
Un lundi sur deux, de 16h30 à 18h30

Centre social du Lignon,  
Tél. 796 63 11 et Centre social de Châtelaïne Tél. 979 06 06

Un mardi sur deux, de 16h30 à 18h30

## Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,  
sur papier offset extra-blanc mat,  
sans chlore.

Prochain numéro :

Le budget 1999

Parution 12 Février 99

Délai rédactionnel 22 janvier 99

Journal tiré à 14'500 exemplaires

# Vernier et ses archives

Nous distinguerons deux types d'archives : les plus anciennes, datant généralement d'avant ce siècle, et les plus récentes, soit de ces dernières décennies.

Celles-ci ne sont pour l'heure guère passionnantes. Il s'agit entre autres de documents comptables qu'il faut garder pendant dix ans au moins. Pas de quoi rêver sur notre histoire.

Les plus anciennes n'ont guère fait l'objet d'une systématique en matière de conservation ou de classement. Dès lors, lorsque la commune a mandaté Fabia Christen en mai 1994, une archiviste diplômée, celle-ci n'a pu que classer globalement nos vieux documents. Chaque carton a reçu une cote et a été mis à l'inventaire. Par contre, en ce qui concerne les "archives courantes", une certaine épuration est intervenue dans tous les services. Il ne sert à rien, en effet, de tout garder. Une systématique a

été établie par cette professionnelle. Le plan de classement obéit désormais au catalogue des fonctions du plan comptable. Les 800 dossiers suspendus ont été remplacés par des classeurs, etc...

## Inventaire

Selon l'inventaire établi par cette archiviste diplômée, la commune dispose de six lieux différents d'archivage : dans une cave de la mairie, au service des routes, parcs et promenade, au service technique, au service culturel, au service des sports, sous le poste des agents municipaux de Vernier-Village, et enfin au Lignon. Les documents antérieurs au XXe siècle sont moins nombreux.

Néanmoins voici une liste quasiment exhaustive de ceux que l'administration possède encore: des recensements agricoles et céréaliers à partir de 1821; des procès-verbaux d'élec-

tions et votations depuis 1834; PTT dès 1898; le recrutement de 1818; les registres des compagnies Caillat 1844 et Naville 1846 et le registre des conseils de compagnies de 1833 à 1844; les requêtes fédérales en matière de naturalisations dès 1886; les délits et saisies (1808-1885); le registre des conciliations (1839-1850); les rapports de police dès 1838; les archives du service du feu dès 1824; la société de tir de Vernier (1870-1895); la liste des maires et adjoints et du Conseil municipal (1789-1918); un registre pour inscrire l'argent des pauvres (1809); la fondation Tronchin (1819-1864); des documents sur l'entretien des chemins et sur le rôle des corvées et des contributions (1824-1850); les circulaires d'état-civil (1875-1953); des lettres reçues depuis 1814; les registres des arrêtés et actes administratifs de la commune à partir de 1791; les délibérations du Conseil

DÉPENSES de la Commune pour l'an 1814.

NATURE des DÉPENSES.	PROPOSÉES.			OBSERVATIONS.
	par le Conseil municipal.	par le Sous-préfet.	définitivement arrêtées par le Préfet.	
CONTRIBUTION foncière des biens communaux de toute espèce . . . . .	3 80	2 50	2 50	
Abonnements au Bulletin des lois . . . . .	26	22 50	22 50	
Frais des registres des actes civils et criminels, Bois et lumière, encre, papier, plumes et frais de bureau de toute espèce, alloués au Maire . . . . .	36	36	36	
Traitement du secrétaire, s'il y en a, ou s'il doit y en avoir un . . . . .				
Logement du maître d'école . . . . .				
Salaires du garde-champêtre, si sa nomination a été approuvée . . . . .				
Salaires de gendarmes, si sa nomination a été approuvée . . . . .				
Salaires du peon . . . . .	20	20	20	
Vingtième des revenus à payer pour la compagnie de réserve en exécution du décret impérial du 24 février au 15 . . . . .	8 25	8 25	8 25	
Autre vingtième des revenus à payer pour la moitié du traitement du Préfet, en exécution du décret impérial du 22 octobre 1810 . . . . .	8 25	8 25	8 25	
Remise du percepteur comme receveur des deniers communaux . . . . .				
Entretien de l'horloge, des fontaines, puits et autres édifices publics, si la commune en possède . . . . .	85	85	85	
Supplément de traitement accordé au desservant . . . . .				
Part que doit supporter la commune dans une dépense commune à plusieurs municipalités. (Cet article ne concerne que les communes qui ne sont pas érigées en succursales, et qui doivent contribuer aux dépenses de la vaccination à laquelle elles sont réunies) . . . . .				
Prélèvement du dixième des revenus fonciers, en exécution de la loi du 15 septembre 1807, titre 9, art. 23; déduction faite de la contribution . . . . .				
Abonnements au Mémorial administratif, Frais de vaccination . . . . .	4 50	3 70	3 70	
Prélèvement d'un pour cent sur tous les revenus de la commune, pour la dotation de l'école des invalides, en exécution du décret du 25 mars 1811 . . . . .	1 25	1 25	1 25	
Contingent à payer par la commune pour l'entretien du dépôt de mendicité, en exécution du décret du 15 novembre 1811 . . . . .		3 10	3 10	
Donnement au journal de l'Éclair		6 60	6 60	
Proposition de l'Éclair		1 60	1 60	
<b>TOTAL de la dépense . . . . .</b>	<b>201 75</b>	<b>178 50</b>	<b>168 25</b>	
<b>TOTAL des revenus . . . . .</b>	<b>132 25</b>	<b>182 50</b>	<b>212 25</b>	
<b>RÉSULTAT en { excédant . . . . .</b>		<b>8 50</b>	<b>44 00</b>	
<b>                  { déficit . . . . .</b>	<b>69 50</b>			

Fait et arrêté par les Membres soussignés du Conseil municipal de la commune de Vernier le 10 1813

Thomas Bralbis, J. Pilet, J. Julien, J. Barbier, P. Desrozier, J. Leprieux, C. Collin, G. Lacroix, J. Verrey

Avis et Observations du Sous-préfet.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Genève, Louis-Philippe de La Roche, a l'honneur de vous adresser ci-joint le budget de la commune de Vernier, conformément à la loi du 15 septembre 1810. Les 15. Mars 1814. J. Verrey

LE PRÉFET de l'Empire, Chevalier de la Légion d'honneur;  
Vu le présent Budget et la délibération du Conseil municipal,  
ARRÊTE la recette présumée à la somme de deux cent vingt deux francs  
Et la dépense à celle de cent soixante huit francs vingt cinq centimes.

Fait et arrêté à Genève, le 17 Juin 1814.

Le Préfet de l'Ain, J. Verrey, Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Genève, J. Verrey

Le budget de l'an 1814, alors que la Commune de Vernier faisait partie du Département de l'Ain et comptait 566 habitants.

### La pouponnière et villa d'accouchement de Dame Renard au Château-Bloch

Cette affaire débute au mois de juillet 1859, lors d'une audience du Tribunal Correctionnel de Paris, dont les archives communales ont gardé copie. Il s'agit du dépôt d'un enfant à l'hospice moyennant 600 francs versé en faveur d'une des principales sages-femmes de Paris.

La prévenue est Dame Renard, sage-femme, qui faisait alors publier la publicité suivante: «Villa d'accouchement, sans aucun signe extérieur, jardin, rue Chateaubriand 18, Champs-Élysée à Paris. Cette villa est sous le patronage de célèbres médecins accoucheurs de la capitale. On se charge spécialement du placement des enfants. Reçoit les dames dans toutes les positions de fortune et à toute époque de grossesse».

Lors du procès de Dame Renard, intervenu en 1859, une domestique est entendue. Tombée enceinte en 1857 et voulant cacher sa position à sa famille, elle avait convenu avec le père de l'enfant d'aller habiter dans l'établissement de Dame Renard. En échange d'un loyer de 130 francs par mois, il fut fait ainsi. Elle y accouche d'une fille. Dame Renard lui propose alors de placer son enfant à l'hospice des enfants assistés.

«Je préférerais mettre ma petite chez une nourrice de confiance, mais Dame Renard me dit que l'hospice m'offrirait bien plus de garantie de mystère, que je pourrais voir ma petite quand je le voudrais et la retirer quand bon me semblerait. Je me rendis à la raison», déclare cette domestique lors du procès. Dame Renard exige 600 francs pour ce service et emporte la petite fille. Elle doit la faire inscrire sous le nom de Clotilde Elisabeth.

Quelques jours plus tard, la mère se rend à l'hospice et demande à voir son enfant en indiquant son nom et la date du dépôt. On cherche sur les registres et on lui répond qu'aucun enfant n'a été déposé sous ces noms. La domestique va alors demander des explications à Dame Renard qui lui déclare avoir inscrit la petite sous le nom de Julia Juliette. De retour à l'hospice, la jeune mère apprend que sa fille a été envoyée par l'administration en nourrice à Rouen où elle est morte. Le Tribunal condamne alors Dame Renard à un an de prison et 50 francs d'amende.

### De Paris à Vernier

Le maire de Vernier, Louis Naville-Todd (maire de 1847 à 1874), est amené à écrire une longue missive au Conseil d'Etat le 10 mars 1861. Il y traite de l'établissement de Dame Renard sur la commune de Vernier, au lieu dit Château-Bloch. On y apprend que Dame Renard avait quitté la prison et la France pour arriver à Genève en août 1860. «Il est affligeant pour notre pays de voir une personne avec de tels antécédents venir s'installer pompeusement à Genève, comme le disent ses annonces, pour y ouvrir un grand établissement public».

Dans sa missive, Monsieur le maire retranscrit le dépôt d'une plainte établie par Marguerite Champenoy, domestique de Dame Renard: «J'ai été envoyée à Paris en janvier dernier par Dame Renard pour y porter un enfant de peu de semaines à l'hospice, sis à la rue d'Enfer No 100. Dame Renard m'avait dit que la porte serait ouverte et que je pourrais y déposer l'enfant sans que personne ne le sache. Mais lorsque je me présentai, la porte était fermée. Je sonnai et on me répondit que je ne pouvais faire admettre l'enfant que par l'intermédiaire du commissaire de police et avec les pouvoirs de la mère. Comme je n'avais pas ces pouvoirs, je me décidai à rapporter l'enfant à Genève. Dame Renard m'en voulu beaucoup. Elle me dit que j'aurais dû déposer l'enfant, sonner et m'enfuir».

Le maire écrit également au procureur de la République et canton pour dénoncer ces faits.

En parallèle, soixante citoyens s'émeuvent de l'installation de la pouponnière de Dame Renard à Château-Bloch et écrivent au Conseil d'Etat. «Ils craignent aussi qu'une maison de ce genre ne crée des heimatloses, et protestent contre ce fait qui pourrait mettre de nouveaux ressortissants à la charge de la commune». Le maire appuie cette requête: «Le sentiment de ce qui est moral ou non subsiste heureusement encore dans nos populations, et les gens de Vernier comprennent que l'établissement de Dame Renard est un établissement immoral». Et de poursuivre: «Monsieur le Conseiller d'Etat, notre liberté républicaine est une chose belle et précieuse, mais en même temps trop sainte pour demeurer longtemps dans un pays de mœurs trop corrompues; et si l'on voulait préparer un peuple à subir le joug du despotisme, ce serait un excellent moyen que de favoriser tout ce qui facilite la corruption».

Par la suite, forcée d'abandonner son domicile du Château-Bloch par l'impossibilité de satisfaire aux conditions financières de cette acquisition, elle s'est installée aux Délices. Les archives communales ne nous disent pas si Dame Renard a pu y exercer réellement sa profession...

## Vernier et ses archives

municipal à partir de 1817; les recensements de la population (1816, 1822, 1837, 1843, 1854); les registres des délits ruraux (de 1817 à 1886); les permissions de séjour des étrangers à partir de 1823; les comptes de la commune (1817-1834); l'administration de la bienfaisance (1809-1851); les archives de la famille Naville; les registres des naissances, mariages et décès (dès 1841); etc.

### Cultivateurs et domestiques

Voici quelques aperçus de certains documents. En 1816 eu lieu un recensement des familles habitant sur la commune. A l'époque ce sont quelque 770 personnes qui ont été recensées.

Voici un échantillon des noms de famille d'alors : Maître, Paquet, Girard, Marchand, Mermillod, Dunant, Pictet (très nombreux), Larpin, Fournier (dont le maire d'alors, Pierre-Antoine), Levrat, Magnenat, Charles, Rey, Rollier, Favre, Mégevand, Laplace, Benoît, Dupont, Durafour, Goy, Blanc, Taponnier, Girod, Maréchal, Hoffman, Dupraz, Chenu, Roch, Decarro, Lacombe, Bozonnex, Prost, Colliard, Couturier, Nouvelle, Cuénod, Nicod ou encore Villard. Les professions les plus représentées alors : les cultivateurs (près de 80 !) et les domestiques (environ 60). Parmi les autres métiers relevons encore : boucher, distillateur, jardinier, horloger, meunier, instituteur, Docteur en médecine, pharmacien, négociant, berger, cailleux, cabaretier, confiseur,

cordonnier, rentier, architecte, charon, notaire, boulanger, mécanicien, vétérinaire, maréchal, laitière, tisserande, charpentier, maçon, fabricant de chandelles, cocher, militaire et manoeuvrier.

A peu près à la même époque, on

cerises rouges dans la propriété de N.; Mme A. gardait deux vaches dans une vigne appartenant à Monsieur D.; ou encore, qu'on a trouvé untel en train de vendanger un dimanche (nous sommes en 1829). Mais précisons que ces délits étaient rarement traduits devant le Tribunal de police.

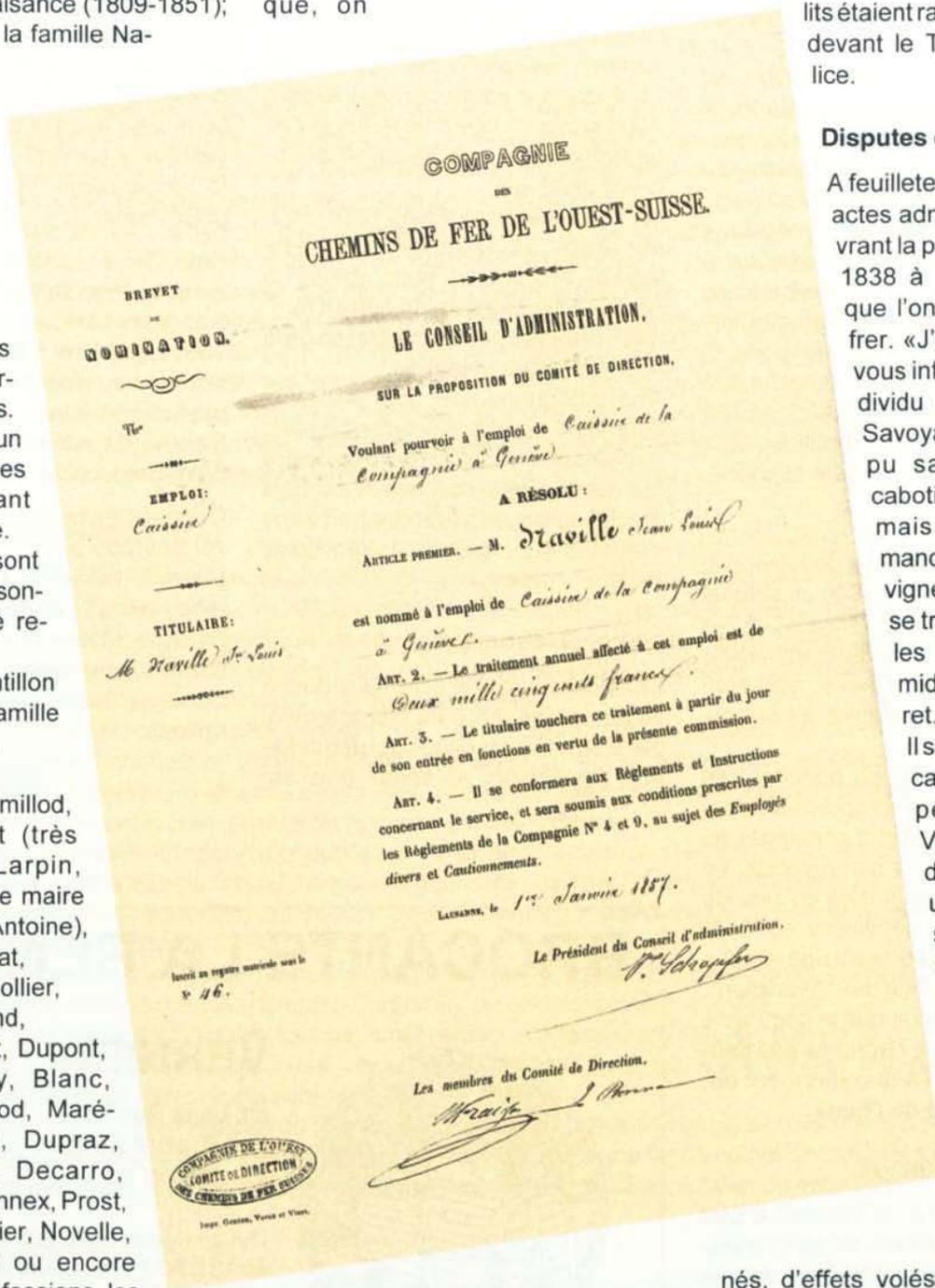
### Disputes et collecte

A feuilletter le registre des actes administratifs couvrant la période allant de 1838 à 1840, voici ce que l'on peut y déchiffrer. «J'ai l'honneur de vous informer qu'un individu de 25-30 ans, Savoyard, dont je n'ai pu savoir le nom, cabotier de son état mais actuellement manoeuvrier chez un vigneron à Chouilly, se trouvait hier vers les 3h de l'après-midi dans le cabaret.

Il se mit à jouer aux cartes avec deux personnes de Vernier. S'étant disputés, il a sorti un pistolet en disant qu'il ne les craignait pas...».

Généralement on y parle plutôt de la pompe du village, des cimetières, de bétail, d'en-

fants abandonnés, d'effets volés, des mandats confiés, de procès verbaux de morts naturelles, d'une personne envoyée à l'hospice des aliénés, des sables du Rhône, d'épizootie, de nouveaux chemins, de mariages, de colporteurs, d'une collecte (en 1839) en faveur des victimes d'inondation dans les cantons d'Uri et du Valais.



peut lire dans le registre des délits ruraux les faits suivants : on a trouvé les vaches ou les moutons d'untel en train de pâturer dans le champ de trèfle nouveau de Monsieur X.; Mme Y. était en train de couper du bois ne lui appartenant pas; le jeune Z. cueillait des

## Vernier et ses archives

### Guerre civile

Autre coup d'oeil, cette fois-ci dans les procès-verbaux du Conseil municipal du 29 mai 1871 au 1er avril 1903. C'est l'époque où la commune est dirigée par Jean Louis Naville, maire, Louis Barbier et Jean-Pierre Serez-Duboule adjoints, entourés de neuf élus.

Lors de la séance du 29 mai 1871, on peut lire ceci : «le Conseil municipal est profondément affligé par les événements de la guerre civile qui frappe Paris. Il décide que l'expression de ses sentiments sera consignée dans le procès-verbal de cette séance. Il exprime toute son horreur pour les crimes affreux qui ont été commis dans cette funeste guerre civile. Il exprime aussi son espérance que la Suisse, notre chère patrie, sera à l'abri de pareilles calamités. Dieu veuille y faire régner la paix, la justice, la charité.»

Lors de la séance suivante, on apprend que les comptes de l'exercice de 1870 se bouclent avec un surplus de recettes de 486 francs 45. Mais comme la commune était déficitaire depuis plusieurs années, elle n'en reste pas moins débiteur à l'Etat de 251 francs 28.

On s'occupe aussi de nommer des gardes-vignes, de l'approvisionnement en gravier afin d'aménager au mieux les chemins communaux. La commune disposait déjà de peu de moyens. Le 18 décembre 1871, le maire propose d'adresser une requête à l'Etat afin d'obtenir une "allocation". «Nous ferons valoir que la commune est fort grevée de centimes additionnels et qu'elle n'a que rarement obtenu de secours de l'Etat».

### Lavoirs communaux

Le 30 mai 1872, le Conseil d'Etat soumet au Conseil municipal un questionnaire relatif à l'établissement d'une succursale de la Caisse d'épargne dans la commune. Il sera répondu que le Conseil municipal pense que cet établissement ne serait nullement apprécié, ni utile.

Lors de la même séance, est adopté un règlement pour les lavoirs communaux des Ecluses et de la Greube:

«Les personnes qui voudront faire usage des lavoirs pourront s'inscrire d'avance. Il leur sera délivré un bulletin indiquant le jour pour lequel elles se sont inscrites et le numéro des places auxquelles elles auront droit suivant le rang de leur inscription».

Il est aussi voté à bulletin secret sur l'octroi de la bourgeoisie à un dénommé Joseph Pinget. Unanimité. La finance d'admission est fixée à 200 francs ! Il s'agit d'un maréchal né en Haute-Savoie et qui deviendra citoyen genevois.

Lors d'une séance d'avril 1874, on lit que Jean-Claude Vallier payera également 200 francs pour obtenir la bourgeoisie, mais qu'en outre il fournira un pupitre pour la maîtresse de la nouvelle école enfantine !

Anecdote amusante : lors des élections du 3 mai 1874 (nombre d'électeurs inscrits : 165), ce fut la première fois que les Suisses d'autres cantons étaient autorisés à prendre part à ces élections municipales qui virent Louis Pictet élu maire.

### Ligne téléphonique

Le 24 décembre 1875, le maire donne lecture d'une lettre du Département de l'instruction publique qui demande que les enfants ne soient plus as-

treints à balayer les salles d'école.

Le 30 juin 1886, le Conseil prend un arrêté interdisant tout dépôt de pierres, bois, etc. sur les routes et places publiques à l'exception des endroits suivants: Sous Bois Clair, aux Esserts, route du Sorbier et Blandonnex.

Le 22 octobre 1887, les élus «faisant droit aux réclamations des habitants de Vernier, votent l'établissement d'une ligne téléphonique reliant la commune avec le bureau central de Genève et servant en même temps à la transmission des dépêches télégraphiques.

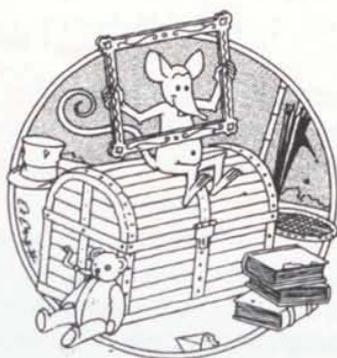
Enfin, finissons-là ces sondages historiques amusants avec l'introduction d'une taxe sur les industries en 1891. Ainsi en 1899, Givaudan se trouve en cinquième position en payant 350 francs, après la Ville de Genève, la société Volta, la société Savonnerie, et Billandet.

Gageons qu'un de ces jours, un nouvel ouvrage poursuivra la tâche de Pierre Pittard et de son livre de référence "Profil de Vernier", sorti il y a presque 30 ans déjà.

Dans l'intervalle, la commune s'occupe de la conservation de ses racines.

Serge Guertchakoff

## BROCANTE LA RENFILE



### VERNIER

ch. de la Renfile  
Bus 6, arrêt Renfile  
Tél. 794 77 88

Ouvert mardi, mercredi, vendredi  
de 13 h 30 à 17 h. Jeudi de 10 h à  
19 h. Samedi de 9 h à 16 h.

Pour rendez-vous de ramassage  
à domicile, tél. 794 77 88

CENTRE SOCIAL PROTESTANT



### Pour ou contre une usine de fabrication de soie artificielle

C'est en 1913 que le Maire de Vernier, Monsieur Golay, est saisi par le Département de Justice et Police afin qu'il donne un préavis relatif à l'autorisation de bâtir une fabrique de soie artificielle au lieu dit l'Avanchet. Vu l'importance de la chose, il choisit d'en débattre avec le Conseil municipal, lequel décide le 21 novembre 1913 de nommer une commission de trois membres chargée de «se renseigner sur les avantages et les inconvénients qu'une usine de ce genre pouvait apporter dans notre commune».

Voici une synthèse de cette enquête effectuée par Messieurs Henri Golay, maire de 1912 à 1922, Emile Lachenal, adjoint, et Bosson, conseiller municipal, basée sur le rapport retrouvé dans les archives communales.

Tout d'abord, il faut savoir que la fabrication de la soie artificielle varie selon que l'on obtient de la soie de Chardonnet (à base de nitrocellulose), ou de la soie Viscose (à base de xanthate de cellulose). Les premières impliquent d'immerger les fils dans une solution de sulfhydrate d'ammoniaque, d'où une odeur d'oeufs pourris.

Pour les soies Viscose, on fait agir du sulfure de carbone, un liquide dégagant également une odeur désagréable. «Nous devons tout d'abord vous informer que dans les départements français, voisins de notre région, nous n'avons connu que deux établissements produisant la soie artificielle. Ces deux usines sont situées dans le département de la Loire, soit à Izieux et à Saint-Chamond. Une troisième adresse concernant une usine située à Feyzin dans le département de l'Isère nous est parvenue trop tard pour que nous puissions la prendre dans nos investigations».

Les deux usines citées ci-dessus utilisent chacune un procédé différent, la première celui du Chardonnet, la seconde celui de la Viscose. Ces deux procédés provoquant les mêmes inconvénients les trois enquêteurs ont dressé un questionnaire unique comportant douze questions.

#### Problématique des odeurs

Le problème des odeurs a préoccupé les enquêteurs verniolans. A ce propos, ils relèvent qu'une enquête officielle a été ordonnée par la préfecture de la Loire. «Nous regrettons de ne pouvoir en connaître le résultat». En ce qui concerne la pollution des cours d'eau, il est relevé que les eaux résiduaires, «concurrentement avec les eaux provenant d'autres usines telles que teintureries, blanchisseries, etc, ont non seulement tué tous les poissons, mais achevé tous les arbustes dont les racines pénétraient dans le lit du cours d'eau».

Sept questions sont relatives à l'aspect économique. On y apprend que ces usines ont permis aux personnes au chômage, du fait de la fermeture de plusieurs petites fabriques de lacets, de retrouver un emploi.

Par ailleurs, nos enquêteurs ont eu des entrevues avec : l'administrateur de l'usine d'Izieux, le propriétaire de la fabrique de Saint-Chamond et le secrétaire général de la mairie de Saint-Chamond.

A ce propos, on peut lire dans le rapport d'enquête : «Pour éclaircir le Conseil et être tout à fait impartiale, la Commission a le devoir d'ajouter que la ville de Saint-Chamond a peut-être des intérêts financiers en jeu. En ce sens qu'elle vend elle-même aux usines l'eau dont elles ont besoin. Cette redevance représente pour l'année 1913 et rien que pour la fabrique en question un chiffre de 30'000 francs».

Des lettres demandant des renseignements complémentaires ont également été envoyées au maire de la commune de Feyzin, au Syndic de la commune d'Emmen (Lucerne), au maire de la commune de Saint-Chamond et au chimiste cantonal. «La commission tient encore tout particulièrement à informer le Conseil, que sur le désir que lui avaient manifesté Messieurs Duret et Philippon (les requérants), elle était toute disposée à visiter une des fabriques que possède la société dont ces Messieurs sont mandataires.

Malgré une visite à leur bureau de la rue du Stand et un rendez-vous pris à la gare, leur courtier n'a pu fournir aucune adresse, si ce n'est celle d'une usine établie à Rome et s'est dérobé d'une façon complète lorsqu'il s'est agi de fournir les adresses des fabriques que la société demanderesse prétend posséder à Lyon ou environs».

#### Conclusions prudentes

«De notre enquête, il ressort que malgré les améliorations apportées à ces usines, aucune n'a pu obtenir l'élimination complète des odeurs. Dans ces conditions, la commission d'enquête n'ayant rencontré aucune installation modèle, émet le vœu que les autorités compétentes n'accordent à la société demanderesse aucune autorisation, sans la réserve expresse que ladite société devra s'engager à ne nuire en aucune façon aux droits des tiers, ni porter atteinte à la salubrité publique, ni incommoder en quoi que ce soit les voisins.

Quant à la construction, il devra être exigé avant toute chose, que les eaux résiduaires soient déversées dans un canal hermétiquement fermé de l'usine même au Rhône.

Qu'en outre, il soit imposé l'obligation de faire passer ces eaux résiduaires à travers une couche de chaux ou de calcium afin d'obtenir une neutralisation plus complète».

La séance s'ouvre sous la présidence de Christophe Dulex.

Mme Gabrielle Falquet, maire de la commune, communique l'évolution de la population : 28'784 à fin septembre (28'775 à fin août). Quant aux chômeurs, à fin août, ils étaient 979 à être inscrits, dont 96 à temps partiel. A ce chiffre, il convient d'ajouter 616 demandeurs d'emploi.

Eric Grandjean (R) donne ensuite lecture de son rapport relatif à l'adhésion de la commune aux principes de la Fondation pour l'animation socio-culturelle. Aucune discussion n'étant demandée, l'on passe au vote. Il y a unanimité.

Puis, c'est au tour de Roland Moret (S) de lire son rapport relatif au préavis à la dérogation au rapport des surfaces sur la parcelle 2020, feuille 27 (chemin des Sellières). Pas de débat non plus sur ce point. Il y a à nouveau l'unanimité.

Enfin, André Ammann (ADG) fait rapport à propos de l'étude d'une résolution intitulée «pour des patrouilleurs(euses) scolaires». Il rappelle que la législation genevoise interdit l'engagement de mineurs comme patrouilleurs.

### Accès pour handicapés

Une motion proposée par Alain Charbonnier (S) provoque une longue discussion. Ce dernier invite les autorités à «entreprendre les transformations nécessaires, afin que les personnes handicapées physiquement puissent accéder de façon autonome à toute la mairie de Vernier».

Il lui est reproché de s'approprier le

travail entamé à la commission sociale. D'autre part, de nombreux élus trouvent que son texte devrait figurer dans un postulat, et non dans une motion, jugée trop contraignante.

Tous souhaitent qu'une étude soit faite pour évaluer les coûts et la faisabilité de tels travaux au sein d'un bâtiment classé. La prise en considération est acceptée par 20 voix (ADG, S, V), contre 9 (L, R) et quelques abstentions (PDC).

Au vote final, l'auteur n'ayant pas souhaité transformé sa motion en postulat, celle-ci est refusée par 13 voix (PDC, R, L, 1 V) contre 12 (S) et 6 abstentions (ADG, 1 V).

Deux interpellations suivent : l'une d'Ernest Greiner (R) relative à l'acceptation des conclusions d'une pétition, l'autre de Jean-Pierre Thorel (S) à propos du loyer du restaurant de la piscine du Lignon.

### Projet de budget 1999

Après que les élus aient voté à l'unanimité la prise en considération et le renvoi en commission du projet de budget 1999, le conseiller administratif en charge des finances, Christophe Iseli, a présenté ce dernier en quelques mots. En voici quelques éléments : «Si ce soir nous sommes en mesure de vous présenter un budget de fonctionnement proche de la cible du plan financier quadriennal, c'est principalement à cause de deux éléments : des diminutions de rubriques obtenues en collaboration avec les responsables de service; un nouveau mode d'attribution du fonds de péréquation qui rapportera 800'000 francs

supplémentaires à notre commune». Le magistrat indique que ce projet de budget de fonctionnement est inférieur de 316'000 francs à celui de 1998, tout en comportant de nouvelles charges dont Vernier n'a pas la maîtrise. Le total des charges se monte à 53'112'000 francs et celui des revenus à 52'624'000 francs, laissant ainsi un déficit prévisible de 488'000 francs.

Nous reviendrons plus en détail sur le budget 1999, tel qu'il aura été voté, dans notre numéro de janvier-février 1999, à paraître le 5 février prochain.

### Taxe sur les chiens

Finalement, par 16 voix (S, 2 V, PDC) contre 10 (L, ADG, 1 V) et quelques abstentions (R), les élus ont accepté de «fixer à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à prélever un supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 1999 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune».

Ce qui revient concrètement à voir l'achat de la médaille pour les chiens passer de 43,50 francs à 80 francs à partir du 1er décembre.

Enfin, les élus ont nommé les présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote pour 1999.

S.G.

### Prochaine séance du Conseil municipal

mardi 15 décembre 98 à 20h30



### Le bon conseil du bpa

#### Skier hors piste : Prudence

Les skieurs qui aiment les descentes hors piste créent plusieurs risques : ils mettent en péril la forêt, le gibier et leur prochain. Les carres tranchantes des skis blessent les pousses et les troncs des jeunes arbres; le gibier effrayé prend la fuite. Le skieur hors piste peut aussi déclencher des coulées de neige et des avalanches. Si vous quittez les pistes balisées, ayez donc égard aux surfaces boisées et aux zones de gibier, tenez compte des avertissements, respectez les panneaux spéciaux de signalisation. Vous contribuerez ainsi à rendre les sports d'hiver plus sûrs.

### Nouveau numéro de téléphone du Poste de police de Blandonnet

Depuis le 3 novembre le Poste de police de Blandonnet a changé de numéro de téléphone. Vous devez désormais vous adresser au

**427 93 21.**



# COMMUNE DE VERNIER

Une inscription publique est ouverte en vue de pourvoir six postes de :

## Patrouilleurs(euses) scolaires

qui seront chargé(e)s de faire traverser les élèves aux passages de sécurité près des écoles, à la route de Vernier (Vernier-Place/Ranches), à l'avenue de Châtelaine intersection ch. De-Maisonneuve et à l'avenue de Crozet (école de Balexert), aux heures d'entrée et de sortie des classes, ceci une semaine sur deux.

Les candidats, femmes ou hommes, doivent répondre aux conditions suivantes :

- être âgé(e)s de 18 ans révolus;
- jouir d'une bonne réputation;
- être apte à travailler à l'extérieur par tous les temps;
- se conformer avec une ponctualité absolue à l'horaire de service;
- être à même d'assurer des remplacements en cas de besoin;
- avoir suivi avec succès la formation prévue.

Entrée en fonction : janvier 1999.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service de police municipale au tél. 306 06 82.

Les formules d'inscription peuvent être obtenues à la Mairie de Vernier (tél. 306 06 06).

Adresser les offres manuscrites, avec photo et curriculum vitae, à la Mairie de Vernier, case postale 520, 1214 Vernier, **jusqu'au 15 décembre 1998.**

**La priorité sera donnée aux candidat(e)s habitant la commune de Vernier.**

La Mairie recherche :

## Secrétaire pour les commissions du Conseil municipal

La personne choisie se verra confier les tâches suivantes :

- Assister aux réunions des commissions du Conseil municipal (à la Mairie),
- Rédiger les procès-verbaux de séances (à domicile).

Les candidates doivent répondre aux exigences suivantes :

- Accepter des horaires de travail irréguliers (séances le soir entre 18h et 20h),
- Maîtriser parfaitement le logiciel Winword,
- Expérience dans la rédaction de procès-verbaux serait un avantage.

Les renseignements et formules d'inscription peuvent être obtenus à la Mairie de Vernier.

# Echos des clubs d'aînés

## Nouvelles du club de Vernier-Village

Le propos d'aujourd'hui n'évoquera ni historique ni statistique. Ce sera l'occasion d'en reparler l'automne prochain lors de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire.

Disons plutôt quelques mots sur nos activités qui ressemblent beaucoup, à quelques nuances près, à celles des quatre autres clubs de la commune que se sont exprimés précédemment dans ces pages. L'année commence par la Fête des Rois couplée à l'assemblée générale, puis elle se poursuit par des repas dans notre local, un loto, une ou deux broches dans le jardin au printemps et enfin par sept ou huit excursions journalières en car, qui font, chaque mois, l'enchantement des participants. Vient alors l'automne avec, à nouveau, les retrouvailles au local, couronnées par l'Escalade et la Nativité agrémentée par un chœur d'enfants des écoles de Vernier, la marmite et la bûche étant offertes par les autorités.

A tout ceci s'ajoutent nos deux réunions hebdomadaires, le mercredi étant réservé principalement au "bricolage". Elles sont parfois ponctuées d'une partie de pétanque

avec orchestre champêtre et de projections cinématographiques, sans oublier que les cartes sont souvent pratiquées. Il faut hélas constater que les présences s'éclaircissent vu les ravages qu'exercent la maladie et les décès. Ceci est dû au fait que chez nous, la moyenne d'âge est l'une des plus élevées parmi les clubs du Canton.

Un renouvellement du sociétariat serait donc le bienvenu et nous permettrait d'étoffer nos activités et les rendre plus attrayantes. Appel donc est lancé à toute personne intéressée !

En conclusion, nous souhaitons remercier nos autorités communales pour le plaisir qu'elles nous accordent en nous faisant bénéficier librement et gratuitement d'un local agréable et confortable bâti sur un vaste site de verdure très ensoleillé, avec jeux de boules.

Un merci aussi à nos animateurs, au C.A.D., ainsi qu'à la Fédération Genevoise des Clubs d'aînés avec lesquels nous collaborons étroitement pour des manifestations conjointes aux nôtres.

## Invitations

### LE CLUB DES AÎNÉS DES LIBELLULES

invite les retraités du quartier à participer à sa

#### FÊTE DE NOËL

qui aura lieu le

**JEUDI 17 DÉCEMBRE 1998 DÈS 14H30**

à son local.

Ce jour-là, les enfants de l'école des Libellules chanteront pour nous et vous pourrez boire un thé et croquer quelques sucreries tout en découvrant le club !

### LE CLUB DES AÎNÉS D'AVANCHET

invite également les retraités du quartier

à le rejoindre pour sa

**FÊTE DE NOËL LE MARDI 22 DÉCEMBRE 1998**

au local, dès 14h partie culturelle,

puis à 15h la Chorale du Grand-Saconnex et à 16h le goûter avec la bûche que nous offrent nos autorités.

## Merci aux jeunes de l'Eclipse

Comme chaque année au début de l'automne, les aînés ont été invités par les jeunes de l'Eclipse à un **thé dansant**.

Les personnes présentes ce jour-là ont eu un plaisir immense à guincher avec la jeunesse et à se faire servir thé et biscuits.

Merci à tous ceux qui nous ont accueillis et espérons que nous serons encore plus nombreux l'an prochain pour soutenir cette sympathique démarche !

Rappelons que l'Eclipse est un lieu d'accueil et d'animation pour les adolescents et jeunes adultes situé vers le Centre commercial de Balaxert, route de Meyrin.

### Club des aînés d'Avanchet

Mme Hedwige Bonny  
21, rue du Grand-Bay  
1220 Les Avanchets  
Tél. 796 99 59 (privé)

Ouverture  
le mardi  
de 13h30 à 17h30.

### Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Aimée Brandt  
39, av. de Crozet  
1219 Châtelaine  
Tél. 796 60 83

Ouverture les mardi,  
mercredi et jeudi  
de 14h à 17h.

### Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel  
10, ch. de l'Usine-à-Gaz  
1219 Le Lignon  
Tél. 797 13 97

Ouverture  
les lundi, mardi et jeudi  
de 13h30 à 17h.

### Club des aînés du Lignon

Mme Lucette L'Haire  
50-53, av. du Lignon  
1219 Le Lignon  
Tél. 796 16 70

Ouverture du lundi au  
vendredi de 14h à 18h  
(animation principale  
le mercredi).

### Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier  
6, ch. de Champ-Claude  
1214 Vernier  
Tél. 341 03 48

Réunions  
les mercredi et vendredi  
de 13h30 à 17h.



Mme Hedwige Bonny  
Club des Avanchets



Mme Aimée Brandt  
Club de Châtelaine



Mme Alice Fasel  
Club des Libellules



Mme Lucette L'Haire  
Club du Lignon



M. Isaac Nicolier  
Club de Vernier-Village

## A TOUS LES AÎNÉS DE VERNIER, CONNUS OU INCONNUS, NOS VOEUX LES MEILLEURS POUR 1999

Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes les personnes et instances  
qui nous soutiennent et nous encouragent tout du long de l'année.

*Les autorités de  
la Commune de Vernier  
vous souhaitent  
de joyeuses fêtes et  
vous adressent leurs  
meilleurs voeux  
pour une bonne année  
1999.*

### Transporteurs, entrepreneurs ceci vous intéresse

La Commune de Vernier ouvre une

#### PREINSCRIPTION

en vue de mettre en location des

#### PLACES DE PARC NON COUVERTES

pour poids lourds, remorques, engins de transports, etc.

**Prix annuel : 110 francs par mètre carré utilisé.**

POUR DES PLACES COUVERTES : PRIX À NÉGOCIER.

Prendre contact avec le service des bâtiment,  
tél. 306 06 68.

Pour les vacances blanches de vos enfants  
Hâtez-vous ! Encore quelques places disponibles !



**Association de vacances  
Vernier Bois-Gentil**



### Camp de Neige

du 28 décembre 1998 au 2 janvier 1999

Chalet d'En-Haut,  
Planachaux sur Champéry/Valais

Camp pour les enfants de 7 à 12 ans.

N'attendez pas inscrivez déjà vos enfants,  
vu le nombre de places limité.

Fr. 360.- (tout compris)

Renseignements et inscriptions : tél. 306 06 06

### FIDUCIAIRE KUFFER & CIE. BUREAU DE RÉVISION KUFIGEST

DÉCLARATIONS D'IMPOT  
COMPTABILITES  
ASSURANCES/CAISSE MALADIE  
GÉRANCE DE FORTUNE  
CONSEILS D'ENTREPRISES  
ORGANE DE RÉVISION

Chemin de l'Alouette 7, Aïre (derrière la Poste d'Aïre)  
Téléphone 022 796 35 74 ou Natel 079 442 23 17  
EXÉCUTIONS RAPIDES, PRÉCISES ET PERSONNALISÉES



# Vernier Fleuri 1998

La remise des prix du concours Vernier fleuri a eu lieu le mercredi 21 octobre dernier à la Maison Chauvet-Lullin. Le maire, Gabrielle Falquet, a accueilli et félicité chaque concurrent au nom des autorités communales. Elle a rappelé l'importance des décorations florales de la population associées à celles du service des espaces verts permettant ainsi un fleurissement optimum de notre commune.

Mme Solange STALDER, professeur d'art floral japonais, nous a présenté l'école d'Ikebana Sogetsu. Quelques créations florales de ses élèves nous ont permis de mieux nous représenter cet art particulier.

M. Beffa, président du concours, a expliqué comme le jury s'organisait pour départager les concurrents. Cette tâche est toujours plus difficile vue l'excellente qualité des décorations estivales. Il a également informé que la **10ème journée portes-ouvertes à l'établissement horticole** aura lieu le **8 mai 1999**. L'hôte d'honneur sera le canton de Fribourg, représenté par la chorale «La Marjolaine». Comme lors de l'édition 1998, divers stands seront à la disposition de la population, dont un marché aux géraniums et un stand de spécialités fribourgeoises.

Quelques diapositives ont permis d'admirer les décorations florales des concurrents. La proclamation du palmarès et la distribution des prix ont terminé la soirée.

## Palmarès du concours Vernier-fleuri 1998

Total des points: 144

### Catégorie des fenêtres et balcons :

1er ex	M.	RUFFIEUX	Jean-Pierre	Av. de Crozet 22	143 points
1er ex	M.	CAVIN	Jean-Pierre	La Ruelle 7	143 points
3e	Mme	SCHAERER	Alice	Av. Louis-Pictet 14	141 points
4e	Mme	ZURKINDEN	Gilberte	Av. De Crozet 20	121 points
5e	Mme	HAMMER	Isabelle	Grand-Bay 6	119 points
6e	Mme	GASSER	Danielle	Ch. de l'Esplanade 20	114 points
7e	Mme	BLONDEL	Jacqueline	Av. de Crozet 50	113 points
8e	Mme	FREIDIG	Gertrude	Rue du Village 18e	107 points
9e	Mme	TISSOT-DAGUETTE	Eléonora	Av. de Crozet 36	104 points
10e	Mme	CASAZZA	Heidi	Rte de Peney 43	101 points
11e	M.	ERBUKE	Ayhan	Ch. de l'Esplanade 18	98 points
12e	Mme	CHRISTEN	Marita	Rue Granges-Lévrier 19	96 points
13e	Mme	AUCIELLO	Francesca	Av. Henri-Golay 36	76 points
14e ex	Mme	BERNET	Arlette	Rue Oscar-Bider 2	73 points
14e ex	Mme	BOUTHEON	Pascale	Ch. de l'Esplanade 18	73 points
16e	Mme	GEITLINGER	Sheila	Ch. de l'Esplanade 20	72 points
17e	Mme	DIGGELMANN	Hilde	Rue Oscar-Bider 6	66 points
18e	Mme	BONGERA	Lilly	Rue Grange-Lévrier 1	59 points
19e	Mme	DUTOIT	Marthe	Rue Oscar-Bider 6	48 points
20e	Mme	GRAZIOLI	Anne-M.	Av. Henri-Golay 4	44 points
21e	Mme	ROCHAT	Sandra	Ch. De Poussy 4a	39 points



### Catégorie des terrasses et villas :

1ère	Mme	PASCHE	Yvonne	1, Av. de Crozet	142 points
2e	M.	FRAGA	André	43, Rue du Village	141 points
3e ex	M.	CHEVALLEY	Pierre	98, Rte de Vernier	140 points
3e ex	M.	CHAPPUIS	Germain	32, Ch. De la Greube	140 points
5e	Mme	DURIAUX	Arlette	7, Ch. des Sellières	138 points
6e	Mme	TULLER	Maguy	61, Ch. des Vidollets	122 points
7e	M.	ROULIN	Maurice	2a, Ch. du Progrès	120 points
8e	M.	MEUTER	Charles	4, Ch. Grand-Champ	116 points
9e ex	Mme	BIELSER	Yvonne	57, Ch. des Sellières	98 points
9e ex	Mme	ROCH	Inès	3, Ch. Crotte-au-Loup	98 points
11e	Mme	MAGNIN	Claire	11, Ch. Des Vidollets	94 points
12e	M.	FRANCEY	Georges	18, Av. Henri-Golay	86 points
13e ex	Mme	BLEULER	Doris	52, Ch. du Renard	74 points
13e ex	Mme	APOTHELOZ	Eliane	54, Ch. du Renard	74 points





## BILAN 1998 DU PJV

### Réflexion sur le concept du Parlement des jeunes

Le Parlement des jeunes de Vernier (PJV) a vécu en 1998 un tournant important dans son existence.

Quatre ans après l'avoir créé en collaboration avec les autorités municipales, ses principaux fondateurs l'ont quitté sans être remplacés.

Beaucoup d'entre eux sont en pleines études universitaires ou n'ont plus le temps nécessaire de s'occuper du PJV comme il le faudrait. D'autres ont atteint l'âge limite (23 ans) pour participer au PJV.

Cela s'est senti dans les projets menés à terme cette année. Alors qu'en 1996, le PJV avait mis sur pied un rallye qui avait réuni de nombreuses équipes sur l'ensemble du territoire communal, celui de 1998 fut nettement plus petit.

La plupart des commissions ont été dissoutes faute de membres disponibles. Les trois membres du bureau se sont réunis régulièrement, mais n'étaient pas en nombre suffisant pour réaliser la totalité des propositions de l'assemblée.

Il est à noter que l'essoufflement des PJ est un phénomène cantonal.

Genève comptait encore une dizaine de parlement des jeunes il y a deux ans. Aujourd'hui, seuls subsistent trois PJ (Ville de Genève, Onex, Thônex) et plutôt difficilement. Ce dernier est trop neuf pour que nous sachions déjà s'il réussira mieux que les autres. Sa structure particulière (existence d'un coordinateur) le sauvera peut-être.

Les autres PJ (Versoix, Carouge,...) sont soit dissous, soit en phase d'assoupissement prolongé.

Quant au PJV, lors de la séance plénière du 12 octobre dernier, les membres ont décidé de nommer Joël Hakizimana comme responsable avec la charge de gérer le parlement jusqu'au printemps. A ce moment-là aura lieu une plénière extraordinaire pour décider du sort du PJV.

Je ne cache pas que je souhaite que Joël puisse trouver une relève pour remplacer les membres qui s'en vont, et ainsi éviter une dissolution pure et simple.

Le concept des parlements de jeunes reste un magnifique outil de travail pour les jeunes eux-mêmes. Ils doivent en prendre conscience. Les PJ sont là pour servir de forums à tous ceux qui en ressentent l'envie. C'est un endroit privilégié pour discuter des problèmes rencontrés par les citoyens de demain et des solutions envisagées. Ainsi, par exemple, tel PJ a réussi à obtenir un local pour les adolescents, tel autre à faire mettre des préservatifs dans les établissements scolaires post-obligatoires.

Le concept fonctionne très bien en Suisse alémanique, à l'inverse de la Romandie. Diverses comparaisons peuvent être faites. Premièrement, la plupart des jeunes engagés dans un «Jugendrat» sont eux-mêmes politisés et donc souvent au fait des problèmes politiques. Cela crée des débats vivants. De ce côté de la Sarine, la situation est tout autre. En effet, les responsables s'efforcent de maintenir la politique partisane à l'écart des conseils de jeunes. Deuxièmement, l'entité géographique de base diffère. En Suisse alémanique et en Valais, les jeunes sont regroupés dans des parlements régionaux voire cantonaux. En Suisse romande et dans le Canton de Berne, il n'existe que des parlements communaux.

Une réflexion est en cours à Genève pour analyser si une cantonalisation des parlements s'impose ou pas.

A première vue, si elle se fait, elle sera source de plus de problèmes sans résoudre pour autant ceux actuels. A Vernier, la moyenne d'âge est très élevée (20 ans); en Ville de Genève, elle n'est que de 17 ans. Cela se ressent nettement dans la

teneur des discussions et l'écart des intérêts communs.

D'autre part, le PJG a tendance à se comporter comme s'il était déjà le Parlement cantonal, ce qui ne va pas sans créer des tensions inter-parlementaires.

Un autre point reste en suspens, et il est d'importance. Si seule subsiste une structure cantonale, qui fournira le budget du PJ ? Est-ce que l'Etat prendra en charge une partie de celui-ci ? Mais surtout, les communes continueront-elles à soutenir financièrement le PJ, et cela sans condition ? La plupart de ceux qui se sont penchés sur cette question en doutent.

Quelle que soit la solution adoptée par le PJV ce printemps (relance, fusion dans une structure cantonale, dissolution,...), je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont vraiment investis pour le PJV ces dernières années.

Je pense particulièrement à Carla et à Valérie qui se sont démenées quasiment seules sur deux gros projets; à Carlos et autres membres des précédents bureaux; à Joël qui s'est porté volontaire pour gérer le PJV durant la phase transitoire. Je n'oublie pas Myriam qui nous a toujours soutenus.

Même si je quitte le PJV pour divers motifs, je ne le perds pas des yeux et j'espère vraiment assister à sa renaissance en 1999.

Comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, le concept vaut vraiment la peine que les jeunes se mobilisent pour lui.

D'ores et déjà, je souhaite bonne chance à Joël pour sa difficile tâche.

Gilles-Olivier BRON,  
ancien président du PJV

# Association Vernier - Ardusat

## OPERATION VILLAGES ROUMAINS

**Printemps 1989**, dans le cadre de l'opération lancée par la Communauté européenne, en vue de la sauvegarde de certains villages roumains menacés de destruction par un plan du gouvernement Ceausescu, notre commune s'est vue attribuer « en adoption » la **Commune d'Ardusat**, dans la province de Maramures (Transylvanie). Sa population, essentiellement agricole, est d'environ 2'500 habitants et comprend trois villages.

**Fin de l'année 1989**, chute du dictateur roumain et lancement d'une action humanitaire avec l'organisation de convois, en direction de la Roumanie, chargés principalement, selon les besoins de la population, de certains produits alimentaires de base, de graines et semences, de médicaments et matériel sanitaire.

Pour Vernier, un convoi de 13 tonnes prend la route, le 8 mars 1990, **via Ardusat**, après le lancement d'une souscription d'entraide auprès de la population verniolane.

L'Association Vernier-Ardusat, créée en 1993, afin de coordonner et stimuler les actions en faveur de l'ensemble de la population d'Ardusat, a, dans un premier temps, permis l'équipe-



*Le nouveau bâtiment*

ment en matériel et mobilier d'un **nouveau dispensaire médical**, avec l'appui financier des Autorités de Vernier, la réfection et l'aménagement de l'immeuble ayant été pris en charge par les Autorités roumaines.

Ce dispensaire, mieux adapté aux besoins des habitants, est maintenant en activité.

Si la Roumanie ne fait plus la «une» des médias, remplacée par d'autres événements tragiques malheureuse-

ment, cela ne veut pas dire que dans ce pays, tout est «rose» maintenant ... **bien au contraire !**

De nombreux problèmes attendent encore une solution, difficile à trouver, souvent par manque d'argent.

### **Des sanitaires pour l'école !**

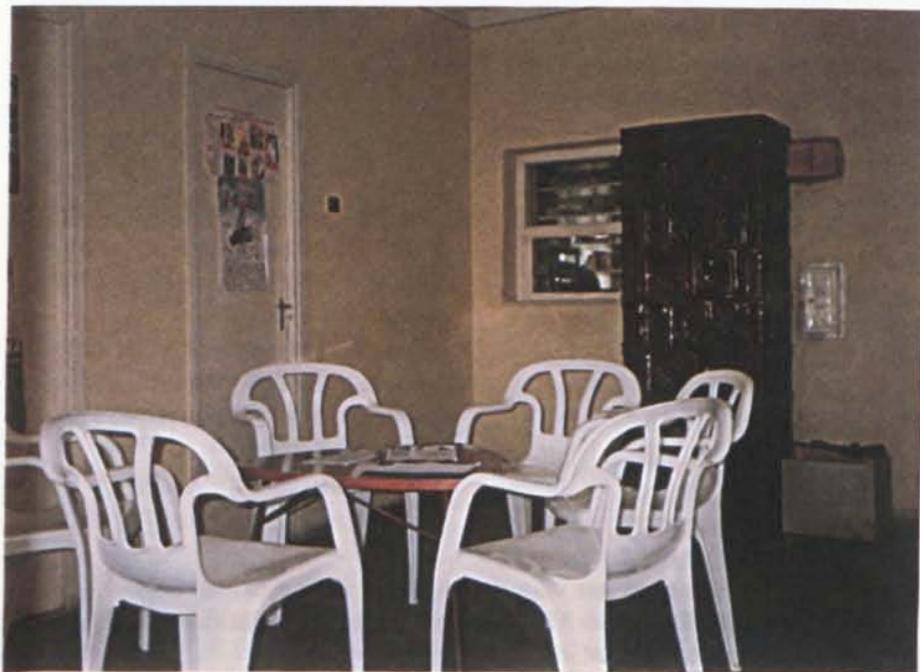
Suite à des contacts avec la Municipalité d'Ardusat et le corps enseignant de l'école primaire, un problème très important est apparu :

**le bâtiment scolaire est dépourvu de toilettes tant pour les élèves que pour les institutrices et instituteurs**

La mise à disposition de sanitaires répondant aux critères d'hygiène et de confort minimum devient donc une **action prioritaire au programme d'activités 1998-1999** de notre association.

### **UNE SOUSCRIPTION EST LANCEE !**

Un premier devis des travaux pour la réalisation de ce projet s'élève à une somme de **Frs 25'000.**— et notre association a décidé, afin de réunir les fonds nécessaires à l'aboutisse-



*La salle d'attente*

Zahlungszweck / Motif versement / Motivo versamento

Souscription sanitaires école



SFO 12.98 - 15000

Giro aus Konto  
Virement du compte  
Girata dal conto

Einbezahlt von / Versé par / Versato da

441 02



00021400001000770019+ 078021461>

120033944>

«Les petits ruisseaux font les grandes rivières» dit un adage populaire. Si chacun participe à cette souscription, en versant, par personne, le prix d'un paquet de cigarettes, par exemple, avec une population de près de 30'000 habitants, la somme nécessaire à la réussite de cette action pourra facilement être réunie.

Nous tenons d'avance à vous exprimer notre vive gratitude pour votre contribution et vous tiendrons au courant des résultats par l'intermédiaire du bulletin «Informations Vernier».

Association Vernier-Ardusat



*Les toilettes actuelles... au fond du préau*

## Dans le cadre de l'«Opération villages roumains» CONCERT DU NOUVEL-AN



**dimanche 3 janvier 1999 à 17 heures**  
Eglise catholique du Lignon  
(derrière le centre commercial)

QUINTETTE HORA (Bacau/Roumanie)  
musiques folkloriques et populaires de Roumanie

Entrée libre - collecte à la fin du concert

Patronage : Association des intérêts  
d'Aire-Le Lignon

ment de ce projet, de **faire participer les habitants de Vernier, en faisant appel à leur générosité**, avec le lancement d'une souscription, dont les dons peuvent être versés au moyen du bulletin de versement annexé au présent «Informations Vernier».

Bien installée dans son confort quotidien, la population verniolane - nous en sommes persuadés - aura à coeur de faire ce geste de solidarité et qu'ainsi, grâce à votre généreux soutien, les écolières et écoliers d'Ardusat pourront, dans un proche avenir, bénéficier d'installations sanitaires dignes de ce nom.

«**Les petits ruisseaux font les grandes rivières**» dit un adage populaire. Si chacun participe à cette souscription, en versant, par personne, le prix d'un paquet de cigarettes, par exemple, avec une population de près de 30'000 habitants, la somme nécessaire à la réussite de cette action pourra facilement être réunie.

Nous tenons d'avance à vous exprimer notre vive gratitude pour votre contribution et vous tiendrons au courant des résultats par l'intermédiaire du bulletin «Informations Vernier».

Association Vernier-Ardusat



*Une salle pour le médecin*



*Les toilettes actuelles... au fond du préau*

## Dans le cadre de l'«Opération villages roumains» CONCERT DU NOUVEL-AN



**dimanche 3 janvier 1999 à 17 heures**  
Eglise catholique du Lignon  
(derrière le centre commercial)

QUINTETTE HORA (Bacau/Roumanie)  
musiques folkloriques et populaires de Roumanie

Entrée libre - collecte à la fin du concert

Patronage : Association des intérêts  
d'Aïre-Le Lignon



## Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines  
1219 Châtelaïne  
Tél. 022/796 94 60 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE • CHARPENTE  
ESCALIERS • COUVERTURE

Revendeur concessionnaire  
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée

## G. FURCOLO

Maçonnerie – Paysagiste  
Aménagements extérieurs  
Entretien  
Clôtures – Piscines



8d, chemin Mouille-Galand – 1214 Vernier  
Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21



## G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE  
PAPIERS PEINTS  
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier: 2A, ch. du Sorbier  
46, r. Virginio-Malnati 1214 Vernier  
1217 Meyrin Tél. 341 08 43

**NATEL: 079/203 99 62**  
**FAX: 341 67 72**

## Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT  
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaïne  
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

## Ecole BER Genève

**Nouveau** : 6<sup>e</sup> spécialisée  
Classes du **CYCLE** et  
10<sup>e</sup> degré préprofessionnel  
*paramédical* ou en  
*économie*

Cours d'appui  
Français pour étrangers  
Secrétariat *médical*  
Secrétariat

A votre service  
depuis 1952

Centre ville  
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

## Buffet Lunch ...

... tous les dimanche de 11h30 à 14h00  
au restaurant **La Récolte**

- ♦ de succulents plats chauds,
- ♦ d'attrayantes salades de saison,
- ♦ des crêpes et des gauffres,
- ♦ et un merveilleux buffet de douceurs



Sfr. 39.<sup>50</sup>

Réervations au 710 30 52

**Forum  
Park Hotel**

(anciennement Hôtel Punta)  
75-77 av. Louis Casar 1216 Cointrin/GE

## COGERIM

**GERANCE  
IMMOBILIERE  
PLANS FINANCIERS  
CONSEILS  
ENTRETIEN  
IMMEUBLES  
& PARCS**

**GENÈVE**

## GÉRANCE CENTRALE

Rue Grange-Lévrier 21  
1220 AVANCHET-PARC

Tél. 979 04 90

Fax 796 28 48



## Ernest AHAMMER

Maîtrise Fédérale

INSTALLATIONS THERMIQUES

Etudes – Devis – Conseils expertises  
Réalisation – Entretien – Surveillance  
Dépannage 24 h. sur 24 h.

### BUREAU

91, av. de Châtelaïne  
1219 Châtelaïne  
Tél. (022) 796 74 74  
FAX (022) 796 90 41

### ATELIER

115, rte de Vernier  
1219 Châtelaïne  
Tél. (022) 796 84 81

# Centre de loisirs des Avanchets

## Vacances de février 1999

Le Centre de loisirs propose des activités pour les enfants de 6 à 10 ans ainsi que pour les adolescents de 13 à 17 ans. Programme et informations auprès de Christine Schoeb (6-10 ans) et Vitor Marante (13-17 ans).

## Cours de poterie enfants (6-10 ans)

Les mercredis matins de 9h30 à 10h30 ou de 10h45 à 11h45. Prix : Fr. 85.- le trimestre. Monique Sandoz, céramiste, accompagne ses élèves dans leurs réalisations et cela donne de petites merveilles !

**Inscriptions pour le 2<sup>e</sup> trimestre** (du 6 janvier au 31 mars 99) **jusqu'au 16 décembre** auprès de Christine Schoeb.

## Cours de poterie adultes/ados

Les jeudis soir de 19h30 à 21h30. Prix : Fr. 25.- la soirée. Le cours est ouvert aussi bien aux débutants qu'aux personnes expérimentées. Objets artistiques ou utilitaires, travail avec le tour, c'est à choix ! Jean-Marc Desaulles, céramiste professionnel, est là pour vous guider et vous encourager dans vos diverses expériences. Le prix comprend l'enseignement, les fournitures (terre, émaux) et la cuisson des pièces.

**Inscriptions pour le 2<sup>e</sup> trimestre** (du 7 janvier au 27 mars 99) **jusqu'au 16 décembre** auprès de Christine Schoeb.

## Animation/accueil après l'école pour les 10-13 ans libre, gratuit et sans inscription de 16h à 18h30.

Possibilité suivant les jours de participer dans les groupes de danse jazz, d'atelier poterie, de jardinage, d'atelier pâtisserie.

**Le mardi soir la soirée se prolonge jusqu'à 21h45 par une animation à thème.**

## Accueil pour les ados

L'accueil se fait autour du bar. On peut discuter, jouer ou rester tranquille.

A disposition : billard, baby-foot, ping-pong, coin vidéo, jeux de société, musique, canapés... et la possibilité de cuisiner des repas avec nous. On partage les frais, prix maximum des repas : Fr. 5.-.

## Projets :

Entre nous et avec vous, on organise des soirées et des nuits, on prépare des sorties et on fait des projets pour le prochain camp. Si tu as des projets et qu'ils te semblent irréalisables, viens nous voir... on aime les défis !

**Rue du Grand-Bay 13 - 1220 Les Avanchets  
tél. 796 24 80**

## Promotions civiques 1998

Afin de permettre aux jeunes Verniolans, qui atteignent leur majorité civique, de rencontrer les Autorités communales, ces dernières les invitent à une réception moins protocolaire que celle du Victoria-Hall.

Sur 189 jeunes invités, 47 ont répondu qu'ils viendraient et 9 se sont excusés. Finalement, 24 jeunes filles et 14 jeunes hommes sont venus, le 6 novembre, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Vernier. Le Conseil administratif et une douzaine de Conseillers municipaux les ont accueillis.

Trois discours de bienvenue et explicatifs sur le fonctionnement d'une commune et le sens du civisme ont été prononcés par Madame Gabrielle Falquet, Maire, Monsieur Christophe Dulex, Président du Conseil municipal, et Mademoiselle Valérie Scollo, représentante du Parlement des jeunes de Vernier. Chaque participant a reçu un stylo avec l'écusson de la commune et un abonnement pour la saison d'été 1999 à la piscine du Lignon.

Après une visite de la mairie, chacun s'est retrouvé autour d'une sympathique raclette, préparée et servie par les conseillers à la salle communale de Vernier-Place. Un karaoké a joyeusement animé la soirée.



## Le bon conseil du bpa

Un équipement de ski sûr

Le skieur conscient de la sécurité attache une grande importance à son équipement. Chaque année, environ 20'000 accidents de ski se produisent en Suisse. Une étude correspondante montre que beaucoup d'accidents sont imputables à un équipement de ski insuffisant. Cela vaut en particulier pour les fixations de sécurité, souvent mal réglées. Avant de chausser ses skis, chaque skieur devrait donc faire contrôler son équipement par un commerçant spécialisé.

Le Bureau suisse de prévention des accidents bpa vous recommande de faire contrôler et régler vos fixations sur un appareil de réglage éprouvé par le bpa. Exigez la quittance attestant les valeurs de réglage. Faites affûter les carres et réparer le revêtement. Un ski en bon état vire plus facilement et permet ainsi de skier plus en sécurité. Un équipement de ski sûr comprend naturellement aussi des vêtements chauds, des lunettes de ski ou de soleil et une crème de protection. Mais un équipement de ski impeccable n'est pas le seul garant de la sécurité. La prévention des accidents sur la piste passe aussi par la forme physique et la conscience de ses propres responsabilités. L'appel au «fair-play dans la circulation» ne vaut pas seulement pour les usagers de la route, mais aussi pour ceux des pistes.

# La V.I.E. en marche

Même si elles ne font pas un bruit fracassant, les choses n'en évoluent pas moins avec une rapidité certaine et des résultats initiaux concrets au sein de Vernier-Intégration-Emploi (V.I.E.), association directement issue, le 26 novembre 1997, du Pacte communal pour l'emploi (PCE), lui-même approuvé par le législatif municipal le 16 septembre de la même année.

On peut notamment évoquer le développement des **permanences chômage**, l'étude de faisabilité en cours d'un **quotidien de quartier** aux Avanchets, une idée constituant une " première " en Suisse et qui pourrait également s'appliquer à celui du Lignon, voire à d'autres secteurs dans un avenir un peu plus éloigné. On évoquera également la contribution à la reprise par **Brico-Jeunes de l'Épicerie d'Aïre**, l'ouverture prochaine d'un **atelier d'informatique** à la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon et enfin la mise sur pied en cours d'un **programme d'emplois temporaires fédéral**, une expérience-pilote elle aussi en ce qui regarde notre canton cette fois-ci.

## Taske force et nerf de la guerre

Si le Comité de VIE se réunit une fois par mois sous la présidence de M. Jean-Pierre Thorel, pour veiller au bon déroulement des activités, ces idées et projets ont besoin, afin de se concrétiser sur le terrain, d'une *taske force*, pour employer une formule à la mode ces temps-ci.

Cet outil opérationnel est constitué, et va continuer à se développer, d'une équipe de bénévoles et de personnes en mesure de réinsertion professionnelle (stagiaires 1<sup>er</sup> emploi, RMCAS, emploi cantonal, etc.) rassemblés autour d'un secrétaire associatif, M. Gérald Ruegsegger.

Tout ceci a bien naturellement un coût, même lorsqu'on l'appelle *le nerf de la guerre* pour enjoliver les choses. Mais - et on ne peut s'empêcher d'y voir ici une reconnaissance implicite du bien-fondé de l'idée que représente VIE - les fibres de ce nerf commencent à se tisser. En effet, la Loterie romande lui a déjà accordé Fr. 50'000.-, l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) Fr. 2000.-, la banque Pictet & Cie Fr. 3000.- et la Fondation du Centenaire de l'UBS Fr. 20'000.-, dans le même temps que le siège zurichois de ce même

établissement financier cédait à l'association un parc informatique de 10 ordinateurs. Au total, un premier apport d'argent frais de Fr. 75'000.- destiné à équiper l'association en moyens, notamment bureautiques, indispensables.

Par ailleurs, un contrat de prestations est signé en ce début décembre entre VIE et la Commune portant sur un montant de Fr. 80'000.-, somme correspondant à l'aide fournie par la commune aux chômeurs, à charge pour l'Association de fournir les prestations concernant ce secteur.

## Calendrier

Concrètement, indiquons que la **permanence chômage**, après Aïre-Le Lignon et les Avanchets, va se doter de deux nouveaux points de contact, le premier à **Vernier-Village dès le 12 janvier 1999** et le second aux **Libellules dès le lendemain**. Ainsi, cette forme d'appui aux personnes en recherche d'emploi aura-t-elle acquis une répartition géographique intéressante sur le plan communal, seul le quartier de Châtelaine faisant encore défaut.

Qu'y trouve-t-on donc, dans ces locaux de permanence ? D'abord un accueil sympathique dans un moment délicat de sa vie professionnelle. Aide et conseils ensuite pour rédiger l'indispensable curriculum vitae, constituer le dossier de candidat à l'emploi, préparer les entretiens d'embauche, sans oublier l'étude de projets personnels et le rappel des droits de chacun à se faire une place au soleil, droits trop souvent ignorés des intéressés eux-mêmes.

On peut également y échanger des expériences avec d'autres personnes momentanément en difficulté : il y a mille et un petits trucs pour égayer un quotidien trop morose... Enfin, la mise à disposition des principaux quotidiens et ouvrages de référence ainsi que d'un bureau agencé (traitement de texte, imprimante, photocopieuse,

téléphone) permettant d'éviter des dépenses importantes.

## De l'inédit

Le travail sur le **programme d'emplois temporaires fédéral** est déjà bien avancé. En effet, c'est ces jours-ci que la Commission de réinsertion professionnelle (CRT) - un organisme rattaché à l'Office cantonal de l'emploi - devrait donner son feu vert à ce projet, qui a déjà fait la preuve de son intérêt dans d'autres cantons. Ainsi en pays de Vaud, l'organisation SOS-Travail gère déjà avec succès quelque 150 postes chaque mois. Bien entendu, nos lecteurs seront tenus informés de l'évolution de ce qui constitue une nouveauté certaine par rapport à d'autres programmes d'emplois temporaires collectifs.

En pleine phase d'élaboration également le **quotidien de quartier** pour les Avanchets commence à mieux se dessiner. L'atelier de graphisme Auto-graphe nous aide à réaliser les premières maquettes de " numéros zéro ", alors que le groupement CGC (Conseil, Gestion, & Création d'entreprises) nous apporte un appui bienvenu pour la mise en place de la structure financière. L'étude de faisabilité, commencée en mai de cette année, va donc bon train mais prend naturellement du temps, le Comité étant désireux de faire explorer toutes les voies possibles pour assurer les meilleures chances de succès à cette expérience, qui n'a pas (encore ?) d'équivalent dans notre pays.

## L'estomac aussi...

**La Cave d'Aïre**, au 160 de la route du même nom, a donc été inaugurée avec un sympathique apéritif le 21 octobre et son service traiteur - livraison, une prestation que s'est trop raréfiée au fil du temps, paraît très apprécié, tout en permettant à des jeunes motivés de se mettre au travail, alors que les " pionniers ", Céline et Yves, membres du collectif

Brico-Jeunes, tiennent fermement la barre, généreusement cédée par les anciens exploitants, Miriam et Mario Boffa. Autre attrait non négligeable pour les consommateurs : les portes ne ferment en semaine qu'à 19h30, à 18h le samedi et 19h le dimanche. Un jour de repos tout de même, le jeudi !

Enfin s'ouvrira, dès le samedi 9 janvier, de 8h30 à 12h à la Maison de

quartier d'Aïre-Le Lignon (12 bis, ch. Nicolas-Bogueret, tél. 970 06 93), un **atelier d'informatique**, offrant des cours dans lesquels on pourra faire ses gammes, à n'importe quel niveau, dans un domaine qui ne cesse d'accroître sa présence dans le monde du travail, tous les samedis matin sans inscriptions ou réservation au préalable.

Cet atelier sera encadré par des

bénévoles, tous au bénéfice d'une solide formation informatique.

Des réalisations d'ores et déjà concrètes donc, d'autres en excellente voie de maturation, quelle meilleure preuve avancer que le sigle même V.I.E. recouvre pleinement le terme du vocabulaire qu'il évoque ?

Luc Matile

### Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la permanence chômage sera active tous les jours de la semaine de 9h à 12h dans la rotation suivante :

LUNDI	Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon	12 bis, ch. Nicolas-Bogueret, Aïre
MARDI	Local AIVV - ouverture le 12.01.99	22, rue du Village, Vernier
MERCREDI	Local de quartier des Libellules - ouverture le 13.01.99	8, av. des Libellules, Châtelaine
JEUDI	Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon	12 bis, ch. Nicolas-Bogueret, Aïre
VENDREDI	Centre de quartier des Avanchets	Centre commercial des Avanchets

**Attention : la fermeture annuelle s'étendra du 19 décembre 1998 au 6 janvier 1999.**

## ATTENTION

Nous vous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1998 est entré en vigueur une nouvelle ordonnance concernant la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électroniques et électriques.

Dorénavant, toute personne que se défait d'un appareil est tenu de le rendre à un commerçant, un fabricant, un importateur ou une entreprise d'élimination, par exemple la Migros ou la Coop.

Cette personne devra s'acquitter d'une taxe, à moins qu'elle ne rachète un objet du même type, à l'exception des appareils informatiques et de bureautique qui sont repris gratuitement à Cargo Domicile, 6, route des Jeunes, tél. 308 90 00.

## Ramassages ménagers

### Déchets encombrants

**mardis 5 janvier et 9 février 99**

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas, pneus, skis....

### Déchets métalliques

**jeudis 7 janvier et 11 février 99**

Sont considérés comme déchets métalliques : feraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques, jantes...

**Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette "recyclable"** qui peut être obtenue à la Mairie, au Centre de voirie ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

### Fêtes de fin d'année :

**La tournée des ordures ménagères du vendredi 25 décembre 1998 est reportée au samedi 26 décembre, celle du vendredi 1er janvier 1999 est reportée au samedi 2 janvier.**

## Fermetures de fin d'année

**Administration municipale :** Les bureaux seront fermés du jeudi 24 décembre 98 au vendredi 1er janvier 99 inclus. Réouverture le lundi 4 janvier 99 à 9h.

**Etat civil :** En cas d'urgence (décès, inhumation, naissance) veuillez téléphoner à Mme Laurence Bernillon, tél. 758 48 49.

**TPV-TPG :** Horaire du samedi les 28, 29 et 30 et 31 décembre 98.  
Pas de service les 25 décembre 98 et 1er janvier 99.

# Le Verre

## POURQUOI LE RECUPERER ?

Le verre peut être fondu et refondu indéfiniment, sans perdre ses qualités d'origine.

Le recyclage du verre permet ainsi de **préserver les matières premières** qui entrent dans sa composition.

De plus la fabrication de verre 100% recyclé consomme **25% d'énergie en moins** que sa production à partir de matières premières.

En outre, la **récupération du verre** dans les bennes des places de tri est

**entièrement gratuite** pour la commune.

Si les bouteilles ou autres objets en verre sont débarrassés dans les ordures ménagères ils coûtent alors Fr. 215.- la tonne.

## QUE FAUT-IL RECUPERER ?

Les bouteilles, flacons ou bocaux doivent être exempts de leurs bouchons, capuchons ou capsules en matières telles que : plastique, liège,

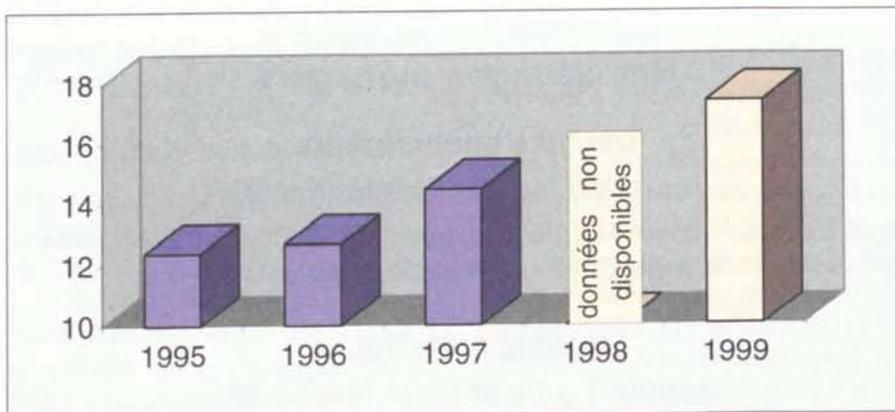
métal ou caoutchouc.

Les étiquettes en papier peuvent subsister.

La porcelaine, la faïence, la céramique et la poterie **ne sont pas récupérables** car ils résistent à de très hautes températures et perturbent gravement le recyclage du verre.

Le verre à vitres, les miroirs, les pare-brises de voiture et les ampoules **ne sont pas récupérables** dans les conteneurs communaux.

Année	1995	1996	1997	1998	Projection
	12,4	12,7	14,5	données non disponibles	1999
Kg/hab.					17,4



## ACTIONS COMMUNALES

La Suisse est "championne du monde" en matière de récupération du verre (en 1996 89,3% de verre ont été recyclés).

La commune de Vernier tend à sensibiliser la population et à mettre à sa disposition des places de récupération adaptées afin d'augmenter ce taux et de diminuer les frais d'incinération des ordures ménagères.

## Emplacements des bennes à verre

- Vernier I Via de Coisson, au fond du parking de l'école.
- Vernier II Angle chemin de l'Echarpine, route de Vernier.
- Vernier III Jumbo, en face du bâtiment des Coquelicots.
- Avanchet-Jura Face rue du Grand-Bay 16.
- Balexert Parking avenue de Crozet, face au Jardin Robinson.
- Châtelaine Derrière l'école de Châtelaine.
- Libellules Avenue des Libellules, face au No 2.
- Haut-d'Aïre Face à l'école, ch. de Grandchamp. Emplacement éventuellement déplacé dans le parking du cimetière d'Aïre.
- Bas-d'Aïre Angle chemin du Renard et chemin des Sellières.
- Cité du Lignon Derrière le patio du centre commercial.
- Balexert Centre commercial, parking inférieur.
- Lignon Tours Lignon, terminus.

## Ouverture d'une nouvelle place de tri

Depuis le 1er octobre 1998, une nouvelle place de tri a été implantée dans le parking inférieur du centre commercial de Balexert, sous les escaliers roulants. On peut y déposer en plus du verre, le PET, l'aluminium et les textiles.



# MERITE MUNICIPAL VERNIOLAN 1998

**Les Autorités communales vous informent que les inscriptions sont ouvertes.**

**Voici un extrait du règlement :**

La commune de Vernier attribue le mérite verniolan à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Une commission ad hoc est créée pour désigner la ou les personnes méritantes. Il peut s'agir de personnes individuelles, d'équipes ou de groupes de personnes pouvant recevoir le mérite à titre collectif.

Cette commission se réunit chaque année afin de sélectionner les lauréats qui seront honorés lors d'une cérémonie publique. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres de la commission. Elles sont sans appel.

La commission peut décider de ne pas décerner de mérite au cours d'une année si les candidats ne répondent pas au vœu de la commission.

En principe, le mérite ne peut être obtenu qu'une fois.

**Des formulaires de candidature sont à votre disposition  
auprès de la Mairie de Vernier, rue du Village 9, ou, sur demande, peuvent vous être envoyés.**

**Le dossier doit parvenir au Service culturel de la commune de Vernier,  
case postale 520, 1214 Vernier, tél. 306 06 86, avant le 10 février 1999, dernier délai.**

## Opéra-Studio de Genève

### LES CHANTIERS DE L'OPERA, bulletin No 2

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans mon premier bulletin paru en octobre dernier, je vous présentais les grandes lignes de notre création «Les Chercheurs d'Or» et les ateliers des chœurs pour les enfants et pour les adultes.

Ces derniers ont déjà commencé les répétitions dans une ambiance très sympathique et originale car ce que l'opéra leur demande est plutôt inhabituel. Le **chœur d'enfants** est constitué par l'école de Balexert et répètera le vendredi matin dès le mois de janvier mais il reste ouvert à tous les enfants intéressés.

**Atelier et concours d'écriture - Concours de dessins** pour les écoles enfantines et primaires de Vernier, **Atelier décors** font l'objet d'une

annonce séparée dans ce numéro. En y ajoutant les autres ateliers d'orpaillage, de maquettes, de technique, de costumes, cela résume une intense activité de l'Opéra-Studio sur votre commune durant toute l'année scolaire et j'espère que les fruits récoltés seront nombreux et savoureux.

Notre **Concours d'affiche** est ouvert jusqu'au 8 janvier.

N'hésitez pas à participer à l'un ou l'autre de ces ateliers, qui prennent tous part à un vrai chantier artistique et obtenez un dossier d'information auprès du Service culturel de Vernier, tél. 306 06 86.

Jean-Marie Curti,  
directeur artistique  
de l'Opéra-Studio de Genève

## Association des intérêts de Vernier-Village

### “ Te reconnais-tu ? ”

Si oui, dis à tes parents de nous téléphoner au 341 39 17 jusqu'au 21 décembre. Tu gagneras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV



## pour les Chercheurs d'Or

### CONCOURS DE DESSINS D'ENFANTS

du lundi 4 janvier au vendredi 12 février 1999  
 réservé aux enfants de toutes les écoles situées  
 sur la Commune de Vernier.  
 4 catégories de 1E à 6P  
 Exposition de tous les dessins admis à concourir.  
 Jury - Prix

Renseignements au Service culturel de Vernier, tél. 306 06 86.  
 Dossier à disposition dans chaque école et au Service culturel.

### ATELIER DECORS

1. FABRICATION DES ACCESSOIRES DE L'OPERA :  
 les mardis de 19h30 à 22h, du 12 janvier au 9 mars,  
 Atelier du Vieux-Lignon
2. CONSTRUCTION ET PEINTURE DES DECORS :  
 atelier ouvert aux jeunes et adultes seulement, il  
 n'est pas nécessaire d'être un bricoleur chevronné  
 pour y participer, dès le mercredi 10 mars, de 10h à  
 18h, Salle des fêtes du Lignon

Dossier de renseignements et inscriptions  
 au Service culturel de Vernier, tél. 306 06 86

### ATELIER D'ECRITURE

#### et de documentation historique - Concours

avec Damien BERTHOD, auteur des recherches historiques  
 pour la création du livret,  
 Claudine SPYCHER et Jacques PERROUX, librettistes de l'opéra  
 «Les Chercheurs d'Or»

Recherche en bibliothèque  
 Pratique de l'écriture - Imaginer une histoire  
 Mise en commun - Concours avec prix

Dossier de renseignements et inscriptions  
 au Service culturel de Vernier, tél. 306 06 86

### Le 24 au soir

les jeunes de notre région  
 remettent le couvert pour un nouveau

### PARTAGEONS NOËL

dans les centres paroissiaux catho-  
 lique et protestant **place du Lignon**  
**de 19h à la fin de la nuit...**

Pour que Noël soit un soir différent  
 des autres, venez rencontrer des  
 amis. Pourquoi rester seul ?

Apéro en musique à 19h.

Repas chaud (poulets frits) dès 20h.

Animation : musique, films comiques,  
 karaoké, etc.

Pour ceux qui le désirent, culte pro-  
 testant à 18h et messe catholique à  
 23h30. Invitation cordiale à tous

**Gratuit**, grâce à la participation de  
 l'Association des commerçants du  
 Lignon et autres contributeurs.  
 CCP 17 622344-1 Jeunesse Rhône-  
 Mandement mention *Partageons*  
*Noël*.

### GEOKIOSK

DISPONIBLE A LA MAIRIE

Le département de l'intérieur a déve-  
 loppé par l'intermédiaire de son ser-  
 vice de géomatique et de la société  
 ESRI un logiciel appelé GEOKIOSK.  
 Ce programme, destiné aux utiliza-  
 teurs non professionnels, permet la  
 visualisation de données géographi-  
 ques et cadastrales de manière gra-  
 phique et interactive et ceci pour l'en-  
 semble du territoire du Canton de  
 Genève.

On y accède par un plan de ville au  
 1:100 000<sup>e</sup> puis, par un système de  
 zoom, on passe d'une couche à l'autre  
 pour arriver au plan de mensuration  
 cadastrale.

Cet outil, qui est déjà à disposition de  
 la population dans différents services  
 de l'Etat (cadastre, registre foncier,  
 police des constructions etc.) est,  
 depuis peu, installé à la Mairie.

\* La consultation de ces données  
 peut se faire durant les heures  
 d'ouverture de la Mairie, soit de 9h à  
 12h et de 14h à 17h du lundi au  
 vendredi.

## Avenir accordéoniste de Châtelaine

Le samedi 7 novembre 1998, les musiciens de la Société ont donné un concert de musique classique en l'Eglise catholique de Vernier. On a entendu le groupe des Poussins dans un Choral de F. Sollberger, les Juniors et les Seniors dans des oeuvres de Draeger, Kohler, van Beringer, Visar, Quantz, Bach, Oettinger, Piazzolla et Moussorgski.

On a pu apprécier la virtuosité de Mélanie Rol dans une sonate de Scarlatti puis, avec José Cancela - un de nos nouveaux professeurs - dans un prélude de Derbenko.

Le groupe Cadenza Baïana dirigé par Sylvie Bossi a terminé par une gigue et canon de Pachelbel et une Suite Irlandaise de Seiber, suivis d'un pot-pourri d'airs russes. L'ensemble de ces productions a été très vivement applaudi.

Les Poussins, les Juniors et les Seniors étaient dirigés avec une grande maîtrise par Madame Chantal Pizzi et Monsieur Daniel Cloux.

Bravo à tous ces jeunes qui font connaître leur instrument de façon nouvelle et intéressante.

Un grand merci à la Paroisse catholique qui a mis si gentiment ses locaux au service de ce concert et à l'Association des intérêts de Vernier-Village qui a parrainé le tout.

Le Comité de l'Avenir



## ARAG

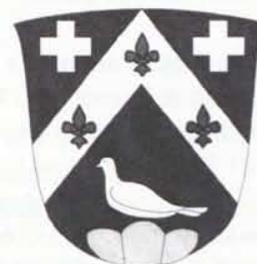
### Association des Riverains de l'Aéroport de Genève

**Assemblée générale annuelle  
lundi 7 décembre 1998 à 20h**  
école des Champs-Fréchets, Meyrin

Seront notamment évoquées les questions touchant :

- le projet d'attribution de degrés de sensibilité aux propriétés,
- les insonorisations des logements,
- les indemnités dues aux propriétaires/locataires,
- l'évolution du bruit et les déviations de trajectoire des avions,
- ainsi qu'un exposé et débat avec le Dr André Carlsson qui s'exprimera sur le thème : les effets du bruit sur la santé.

### Groupe Jean Piaget Scouts de Châtelaine



Les scouts de la paroisse Sainte-Marie-du-Peuple (5, av. Henri-Golay, 1203 Genève) invitent les 8-16 ans, qu'ils soient filles ou garçons, à les rejoindre les samedis après-midi afin de vivre une foule d'activités tout au long de l'année, développer leurs connaissances dans des domaines passionnants, résoudre les énigmes d'un grand jeu et bien d'autres activités en pleine nature.

Afin de renflouer un peu leur caisse les Eclaireurs (12-16 ans) sont disponibles pour exécuter quelques petits travaux que l'on voudra bien leur confier.

Pour tous renseignements :  
Groupe Jean Piaget  
Marie-Antoinette, tél. 079 455 10 43  
Antonio tél. 079 626 14 92.

**Maison Chauvet-Lullin**  
(rue du Village 57 - Vernier)

**Mercredi 16 décembre  
de 18h à 20h30  
Audition de piano**

Classe de  
Mme Valentine Mercier  
de l'Ecole de musique de la  
Fanfare municipale de Vernier  
Entrée libre

### Dans le mail de Balxert

**Jusqu'au 26 décembre**

Dans le mail et au 1<sup>er</sup> étage : **Noël**, dans un décor de rêve quelques automates nous mettront dans l'ambiance de Noël et toute sa magie.

Des animations musicales, des prestations du Cirque de Noël sont prévues durant ce mois de décembre

**Du 28 décembre au 2 janvier  
Foire à la brocante**

## Petites annonces - A votre service gratuitement

### A vendre

Grand carton «habits» (mixte) tailles 104/116, en bon état. Prix Fr. 70.-. Tél. 796 30 59.

Scooter Honda Spacy 125, année 96, 4800 km, Fr. 3000.-. Tél. 796 36 02.

Scooter Malagati 50 cm<sup>3</sup>, modèle Phantom F12-1997, état de neuf, cause double emploi. Valeur Fr. 3600.- cédé Fr. 2500.-. Tél. 796 47 42.

L'Utopie Ecarlate et Le Liban ne finit pas de mourir, deux livres de Mary Meissner, journaliste, relatant sous forme de roman noir et dans le contexte historique de la Pologne et du Liban d'après guerre, une histoire d'amour et de mort d'une Suissesse emportée par un tragique destin. Prix par livre env. Fr. 30.-, à la MACAV, Payot SA Lausanne ou La Placette Genève. Peut aussi être commandé chez l'auteur, tél. 341 39 53.

Skis 190cm avec fixations, Fr. 50.-, skis 170cm sans fixation, Fr. 10.-, bottes de ski, pointure 40, Fr. 10.-. Tél. 341 21 74 (soir).

Vélo homme, 10 vitesses, tout équipé, comme neuf, Fr. 100.-. Tél. 341 21 74

Vélo enfant, 7 à 10 ans, 6 vitesses, parfait état, Fr. 100.-. Tél. 341 17 16.

Lit 1 place 90x200 + matelas neuf, le tout Fr. 250.-. Tél. 341 67 49.

Région Montana, appartement attique 4<sup>1/2</sup> p, cuisine aménagée, balcon, cave, garage et place de parc - vue imprenable. Tél. 0033 613 47 53 43.

Skis Salomon Evolution Lite, fixations Salomon 700, hauteur 165 cm. Valeur Fr. 900.-, cédés Fr. 250.-. Tél. 796 72 30.

Snowboards à vendre dès Fr. 150.-, du lun au ven de 14h à 20h au 45, ch. De-Maisonneuve. Tél. 079/611 38 40.

### A votre service

Ecole de Kung-Fu Shaolin «Les cinq forces», le mercredi de 18h à 19h30 et le vendredi de 18h à 19h. Secrétariat, tél. 059/450 72 86 24.

Anglais intensif, professeur expérimenté - enseignement groupes et privé tous niveaux. Tél. 796 41 52.

Nouveau : **cours d'anglais** en groupe ou privé, pour enfants dès 6 ans, début janvier le vendredi soir à l'école des Ranches - Méthode orale. Cours d'anglais écrit et parlé en groupe ou privé pour enfants dès 8 ans et adultes, groupes séparés. Par professeur diplômée de Cambridge. Renseignements : Mme Khanna, tél. 341 50 09, le soir.

### Emploi

Licencié en économie, 62 ans, cherche travail à temps partiel. Tél. 796 41 33.

### A vendre

Poussette BB Confort en bon état, Fr. 100.-. Pager neuf, Fr. 100.-. Habits garçons et fille T. 80 à 104, bas prix. Tél. 796 91 21.

Snowboard Freestyle 155 cm, modèle Ikarus Free Surf, fixations boots Emery (360°, grand spoiler). En bon état, Fr. 320.-. Tél. 349 37 55.

Echange ou vend Opel Astra Break contre petit 4x4, max. 20'000 km. Tél. 797 28 03 dès 21h.

Montre Marlboro F1 neuve Fr. 250.-, pendulette Dali montre molle Fr. 150.-, montre Dali brune neuve Fr. 200.-. Tél. 341 03 92.

Machine à café Espresso en bon état, prix à discuter. Tél. 797 54 52.

St-Cergue/VD, chalet 100 m<sup>2</sup> meublé, séjour, 3 chambres, cuisine équipée, 2 salles eau, 683 m<sup>2</sup> en dds, Fr. 320 000.-. Tél. 798 72 50-360 22 96.

### Recherche appartements

Famille cherche appartement 6 pièces ou villa sur Vernier, max. Fr. 2500.- c.c. Tél. 341 01 33.

JF avec bébé cherche 3 ou 4 pièces pour janvier, quartier Châtelaine ou environs. Tél. 795 94 39 (le matin) ou 796 24 76 dès 12h.

### A louer

Appartement 5 pièces, Châtelaine, balcon, 4e étage, traversant, proximité école et centres commerciaux, bien desservi par bus. Libre dès le 01.01.1999, loyer Fr. 1775.- c.c. Tél. 797 40 09.

Boxe souterrain à Châtelaine. Fr. 110.-. Tél. 797 40 09.

Libre depuis le 1er décembre un grand 3 pièces avec balcon et boxe au 3, av. du Lignon. Fr. 1155.- c.c. Tél. 796 12 48.

### Recherche

Qui donnerait un vélomoteur en état de marche ou avec cadre et pièces en bon état (même avec moteur cassé). Tél. 797 47 38.

### A donner

Chatte rousse env. 7 ans, si possible avec jardin. Tél. 797 07 42.

## Le L.A.C.A.L.

**est encore et toujours vivant.**

Pour de moult raisons notre association est dans l'obligation de s'exiler.

C'est avec une joie non dissimulée que nous invitons la population verniolane à nous suivre durant le mois de décembre au 24, av. Giuseppe-Motta. Venez nombreux. Merci d'avance.

## L'Echo de Vernier-Théâtre votre troupe communale vous renseigne

### Les troupes de la "commedia dell'arte"

Par ses origines et les types qu'elle met en scène, la "commedia dell'arte" puise ses inventions dans un substrat populaire.



Les troupes sont, au départ, presque toutes itinérantes. Elles parcourent l'Italie dans tous les sens, soit qu'elles dressent leurs tréteaux sur les places publiques, soit qu'elles trouvent des points d'attache

dans les théâtres qui viennent d'être construits au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

Elles se distinguent d'abord par une solide homogénéité ; vivant en vase clos, elles se transmettent leurs recettes de génération en génération et les familles d'acteurs constituent souvent de vraies dynasties. Leur répertoire s'enrichit sans cesse de tours nouveaux : canevas, types théâtraux, répliques, lazzis, techniques de machinerie sont repris et transformés au gré de l'invention des scénaristes et des comédiens.

En moyenne, une troupe de "commedia dell'arte" comprend de dix à vingt acteurs. Ceux-ci ont à incarner des personnages fort divers mais qui peuvent se réduire à un petit nombre de types fondamentaux, présents obligatoirement dans tous les scénarios. Le schéma de ces emplois constants se présente en général de la manière suivante : deux vieillards, un "capitan", deux jeunes premiers amoureux, deux jeunes premières amoureuses, deux valets, une ou deux soubrettes. A chacun de ces types correspondent en propre un costume, un masque de cuir très ajusté et les accessoires significatifs comme la batte d'Arlequin ; seuls les jeunes premiers et les rôles féminins sont vêtus à la mode du jour et portent un simple loup. Les "zanni" sont à l'origine de tous les valets. Ces sont des serviteurs grossiers et agressifs.

- **Arlequin**, devenu le plus célèbre, doit être souple et agile
- **Brighella**, est un second valet, plus rusé qu'Arlequin
- **Pulcinella** est le troisième héritier des "zanni" et est apparu vers 1568
- **Pantalon** a tous les attributs du riche vieillard amoureux
- **Il Dottore**, le second vieillard, se montre un docte pédant et ridicule
- **Le Capitan**, homme de guerre fanfaron et couard, représente tous les faux braves
- **Les soubrettes** s'appellent Zerbinetta ou Colombina
- Quant aux **amoureux et amoureuses**, leurs noms varient selon les époques :  
pour les hommes : Flavio, Orazio, Flaminio, Léandro ou Léo  
pour les femmes : Florindia, Diana, Ortensia, Rosalinda, Flaminia, Silvia.

Dans le prochain numéro d' "Informations Vernier", nous parlerons de la pièce que nous vous proposons du 5 au 27 mars 1999 : "Le Café", de Carlo Goldoni.

## LA MACAV

48, rue du Village, 9h30-11h30 et 14h30-17h30,  
sauf le dimanche et le lundi matin.

**jusqu'au 23 décembre 98**  
**NOËL, exposition collective**  
des cadeaux originaux, des décorations artisanales

**du 18 janvier au 12 février 99**  
**OLIVIER FELLER,**  
**Gouaches et encres de chine**  
paysages imaginaires, impressions musicales,  
visions intérieures

## Paroisse protestante de Cointrin-Avanchet

### CONCERT DE L'AVENT

Un concert sera donné dans nos locaux  
(CCOA, Gd-Bay 17, à la chapelle)

**Lundi 14 décembre à 20h**

par le grand chœur «Alauda», placé sous la direction de  
M. Jean-Louis Rebut.

A l'orgue, Madame Diana Wiprächtiger.

Au programme: oeuvres traditionnelles de Noël.

L'entrée est libre, mais une collecte sera organisée à  
l'issue du concert.

### Cours de danse (Ballet Jazz)

Débutants/Moyens

### Cours de stretching Tous niveaux

Ecole du Lignon III, 1219 Le Lignon

Mercredi	18h30 - 19h45	danse Déb./ Moy.
	20h00 - 21h15	danse Déb./ Moy.
Jeudi	18h15 - 19h30	danse Moy./ Av.
	19h30 - 20h30	stretching

Prix	Danse, Fr. 44.- par mois	
	Stretching, Fr. 40.-/p.mois	

Renseignements : Mme Doris GERBER,  
av. du Lignon 17 - 1219 LE LIGNON - Tél. 796.46.63

### Randonnées au Salève

Les premiers et troisième dimanches du mois, les amoureux des randonnées au Salève (800 mètres de dénivellation, 3 heures de montée) se donnent rendez-vous à 10 heures au terminus du bus 8 à Veyrier-Douane.

Renseignements : David Viry, tél. 796 41 33.  
Internet : <http://altavista.com> + david.viry

## L'aide financière apportée par le Commune de Vernier à un projet supervisé par Terre des Hommes a permis à 28 jeunes gens de pouvoir suivre des études dans une ville où règne un ambiance de " far west ".

Pérou. Bourg de Mazuko. Environ 2700 habitants. Plus de 4000 travailleurs saisonniers de novembre à avril. Pour la plupart des mineurs et des paysans. Le bourg ne cesse de s'accroître. La crise économique et le terrorisme poussent les gens à venir s'installer dans ces lieux où les infrastructures administratives, sanitaires et scolaires sont quasi inexistantes. Les mineurs viennent chercher de l'or et les paysans de nouvelles terres à cultiver. Pour les chercheurs d'or, c'est un lieu de passage obligé. Population incontrôlable, il règne à Mazuko une ambiance de far west. Violence, immoralité, maladies sont le lot quotidien de la population qui vit dans ces lieux. Et il ne faut pas compter sur la police et encore moins sur l'armée pour faire régner l'ordre. Une très grande partie de ces corps est en effet corrompu.

La situation est particulièrement dure pour les filles et les jeunes gens. Les filles sont souvent la proie des chercheurs d'or et des camionneurs. Les jeunes gens doivent craindre la violence. Et les jeunes sont légions puisque 47% de la population a moins de vingt ans. Une des raisons de cette moyenne d'âge est la présence du seul collège de la région dans ce bourg. Pour les élèves ayant terminé leurs études primaires, Mazuko représente la seule possibilité pour commencer des études secondaires...

Afin de protéger ces jeunes de cet environnement pour le moins déstabilisant, un foyer est né en 1991 à l'initiative des parents d'une coopérative paysanne locale. Le but de ce lieu appelé "Albergue Juvenil de Mazuko" est avant tout d'offrir un lieu permettant aux jeunes un développement physique, intellectuel et social correct et de suivre les cours au collège.

Les résidents du foyer reçoivent un enseignement leur permettant d'acquérir des notions d'hygiène et de santé élémentaires. Des cours d'éducation sexuelle et de nutrition par exemple leur sont ainsi donnés.

L'accent est également mis sur l'apprentissage de la vie en communauté

visant à responsabiliser ces jeunes. Dans le même sens, la tenue d'assemblée mensuelle entretient la notion de démocratie. Divers ateliers d'artisanat et techniques encouragent les jeunes à exercer des activités productrices et techniques. La créativité que demande la broderie ou bien encore le théâtre par exemple permet aux élèves de développer leur propre personnalité.

Développement d'autant plus nécessaire que l'école secondaire est principalement basée sur le " par cœur ". De plus, ces ateliers pallient à l'absence d'orientation professionnelle au sein du système éducatif. Enfin, des stages organisés auprès d'organismes ou d'entreprises tels que des menuiseries, dispensaires ou autres

son sérieux mais surtout par son extrême utilité.

En 1997, le foyer a pu accueillir 28 jeunes (16 filles et 12 garçons) âgés de 12 à 18 ans. La plupart d'entre eux vient des zones minières situées le long de la route de pénétration de la forêt amazonienne. L'encadrement est assuré par deux personnes travaillant à temps plein (le directeur du centre et une éducatrice) ainsi que par une assistante sociale et une éducatrice employées à temps partiel. D'autre part, trois maîtres d'atelier, deux gardiens, un enseignant et une conseillère technique sont rétribués au mandat ou à la tâche.

Par manque de moyens, toutes les demandes ne peuvent être prises en



ont permis de forger une expérience professionnelle à ces jeunes gens, pendant les vacances, car il ne faut pas oublier que ce foyer permet aussi et surtout de pouvoir suivre les cours au collège de Mazuko.

Mais cette aide apportée à ces jeunes doit être parrainée. Proposé à la Commune de Vernier par la Fédération Genevoise Coopération (FGC), le projet a pu poursuivre pour une année supplémentaire. Financé donc en partie par Vernier mais aussi par Terre des Hommes Genève Suisse, ce programme auquel a été donné le label de qualité FGC, a convaincu par

charge. Mais ces enfants ayant suivi leur collège ainsi que les ateliers, stages et autres cours à " Albergue Juvenil Mazuko " seront ceux qui montreront la voie à leurs communautés dès leur retour. Et ils pourront communiquer leur savoir. Notamment cette notion de respect de l'individu que l'on appelle démocratie.

Cette solidarité Nord-Sud, exprimée par le Commune de Vernier, permet d'espérer des jours meilleurs pour toutes les populations défavorisées.

F. Baldini, pour la Fédération Genevoise de Coopération



## Infos quartier - CHATELAINE

Association des intérêts de Châtelaine et environs  
Case postale 207 - 1219 Châtelaine

### Appel aux entreprises !

Noël 1998 n'est plus très loin, 1999 pointe déjà le bout de son nez. L'A.I.C.E. prépare activement la fête des Rois destinée à nos aînés.

Vous pouvez contribuer efficacement à l'organisation en étant donateur de cette fête.

Nous vous remercions de verser vos dons au CCP 12-12 181-4, A.I.C.E., CP 207, 1219 Châtelaine.

En vous remerciant infiniment d'avance de votre solidarité et générosité en faveur de nos aînés, le Comité de l'AICE vous souhaite une fin 1998 pleine de succès.

#### VOUS SOUHAITEZ APPRENDRE LE FLAMENCO UNE ADRESSE !

ASOCIACION ARTE ANDALUZ

10, ch. De-Maisonneuve - 1219 Châtelaine  
Tél. 797.93.63

#### RAPPEL A NOS MEMBRES !

Nous vous remercions de bien vouloir verser votre cotisation annuelle de Frs 15.— à:

A.I.C.E., Case postale 207, 1219 Châtelaine  
CCP 12-12 181-4.

L'Association des Intérêts de Châtelaine et environs est heureuse d'inviter  
toutes les personnes au bénéfice de l'AVS à

### LA FETE DES ROIS

INVITATION AUX AÎNE(E)S DE CHATELAINE EXCLUSIVEMENT

**Samedi 9 janvier 1999, dès 14h**

à la salle de gym de l'école de Châtelaine.

Musique, attractions, goûter, tombola, chaleur humaine et joie seront votre programme !  
Avec la participation de l'«ASOCIACION ARTE ANDALUZ»

Si vous avez de la peine à vous déplacer, nous viendrons volontiers vous chercher à domicile.

#### N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE

Prière de renvoyer ce coupon réponse, au plus tard le 31 décembre 1998, à l'A.I.C.E., CP 207, 1219 Châtelaine

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Nombre de personnes:.....

J'ai besoin d'un transport     J'attendrai au bas de mon immeuble     J'attends dans mon appartement

Association des intérêts de Vernier-Village  
Case postale 434 - 1214 Vernier

### Les pots de la Vogue

La Vogue de Vernier avait en plus cela de bien que de temps à autre, elle produisait un pot-souvenir joliment décoré et c'est aussi pour ça qu'on en parlera encore pendant longtemps.

Nous en avons compté six, mais personne n'a pu nous dire si c'était tout. Pour une partie, ils ont été achetés à la Fête et pour les autres, c'est au hasard des brocantes que nous les

Vient ensuite celui de 1983 qui marque le centenaire du moulin sur le Rhône, auprès duquel il y avait un estaminet où les ouvriers des fabriques venaient boire un verre et danser le dimanche.

Le dernier de la série saute à 1987. C'est celui où l'on voit la ferme de la famille Pictet, dans la rue du Village. Lorsqu'on y passe, on peut lire une date : 1780.

1780... Cela ne nous rajeunit pas. Napoléon Bonaparte avait 11 ans et Marie-Antoinette était Reine de France depuis 6 années. Jean-Jacques Rousseau était mort depuis 2 ans et la Révolution française éclaterait 9 ans plus tard. Quelle histoire !

Comme il est dommage qu'à de certains moments, la Vogue de Vernier ait manqué de pots...

Le Comité de l'AIVV



1982, 1983 puis 1987

avons retrouvés : Marché aux puces, Débaravite (sic), Centre social protestant...

Il y a les pots de 1979 et 1980 qui nous montrent la nouvelle Mairie, celui de 1981 où l'on peut voir en plus le puits du parc dans lequel les gamins - et des grands aussi - laissent tomber des cailloux. Les grands, c'est pour en calculer la profondeur en chronométrant la durée de chute. Il paraît que c'est pour ça...

Après, on a celui de 1982 avec la petite école du milieu du Village, au centre de la place piétonne, avec en face la fontaine qui dessine si bien le contour de la Commune et qui en montre les quartiers coulés dans le bronze.



1979, 1980, 1981

Le jeudi 17 décembre 1998 l'AIVV donnera son traditionnel

#### VIN CHAUD

auquel est conviée la population. Il y aura aussi des marrons... chauds et de la musique. Cette année, cette petite fête se déroulera devant le magasin de la Coop, rue du Village. On dégustera à partir de

**18 heures.**

Ensuite, on pourra admirer les fenêtres de l'Avent que des habitants pleins de bonne volonté ont décorées. A eux tous, les remerciements du

Comité de l'AIVV